



un regard confiant
vers un service
de qualité ...

Rapport Annuel
2006

Informations
Financières

Sommaire

p.2	Message du Président
p.4	Rapport de gestion consolidé
p.8	Rapport du Réviseur d'Entreprises
p.10	Bilan consolidé
p.12	Compte de résultat consolidé
p.14	Etat des produits et charges comptabilisés
p.15	Tableau de flux de trésorerie consolidés
P.18	Notes aux comptes consolidés
P.110	Rapport de gestion du Conseil d'administration
P.112	Rapport du Réviseur d'Entreprises
P.114	Bilan
P.116	Compte de profits et pertes
P.117	Annexe aux comptes annuels

Je suis heureux de pouvoir présenter d'excellents chiffres pour l'exercice 2006.

En effet, le résultat consolidé après impôts de l'exercice atteint € 77,62 millions.

Certes, ce bénéfice comporte une plus-value réalisée sur la cession de notre ancien Siège, pour un montant de € 20,48 millions, cependant même sans cette vente de l'immeuble, à caractère non récurrent, la progression de notre résultat est de 14,9% en 2006.

Nos trois principaux métiers ont contribué de façon positive à notre résultat.

Le secteur de l'assurance Non-Vie a enregistré des bénéfices en progression, et ce principalement grâce à une bonne maîtrise des risques à la souscription et à une gestion efficiente des sinistres, même si la concurrence en Risques Industriels s'est fortement intensifiée.

Les bons résultats de l'exercice bénéficient également d'un environnement financier favorable. La légère hausse des taux d'intérêts et une gestion active de nos valeurs mobilières dans un contexte boursier à la hausse, ont permis d'augmenter de 14,0% les revenus financiers du Groupe.

Notre activité d'assurance Vie internationale qui commercialise des produits en libre prestation de services depuis le Grand-Duché, a par contre connu un net ralentissement que nous attribuons essentiellement à l'introduction en Belgique d'une taxe de 1,1% sur les primes.

Depuis lors, nous avons renforcé de manière conséquente nos moyens commerciaux sur d'autres marchés européens pour une meilleure diversification de nos sources de revenus et nous sommes confiants de pouvoir renouer avec la croissance de notre chiffre d'affaires pour cette activité en 2007.

Notre activité en matière de gestion d'actifs s'est développée de manière encourageante. Notre volonté est d'intensifier nos efforts dans ce domaine pour en faire, ensemble avec l'assurance Vie internationale, un pôle important de développement de notre Groupe.

Par ailleurs, désormais toutes nos activités sont à nouveau regroupées sous un même toit. Les nouveaux locaux spacieux de notre nouveau Siège, construits aux abords mêmes de la Ville de Luxembourg et situés près des principaux axes autoroutiers du pays sont appréciés tant par notre clientèle que par notre personnel et nos agents. Ce nouvel immeuble, j'en suis persuadé, facilitera

également la gestion cohérente de nos activités et donnera un nouvel élan à notre Groupe.

Les bons résultats enregistrés par le Groupe en 2006 se reflètent aussi dans l'évolution de notre cours de bourse qui a progressé de € 44,50 au 31 décembre 2005 à € 52,00 au 31 décembre 2006, soit de 16,9%. Sur les cinq dernières années, le titre Foyer S.A. a enregistré une progression de son cours de 108,0%, alors que l'indice du secteur des assurances européennes indique un recul de 7,3% sur la même période.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le paiement d'un dividende brut de € 1,341176 par action (€ 1,14 nets par action), en progression de 11,8%.

Je remercie tous les actionnaires de Foyer S.A. pour la confiance qu'ils nous témoignent. Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices pour leur contribution aux bons résultats enregistrés pour l'exercice 2006.

François TESCH

1. Résultat Groupe

Le chiffre d'affaires représenté par les primes émises brutes passe de € 344,35 millions à € 298,20 millions, ce qui représente une baisse de 13,4%.

Cette diminution de l'encaissement provient essentiellement d'un recul du chiffre d'affaires de Foyer International, du fait que la pondération des contrats pouvant être classés sous IFRS comme contrats d'assurance a fortement diminuée. En effet, la majorité des contrats souscrits par Foyer International sont désormais considérés comme des contrats d'investissement qui, sous IFRS, sont directement comptabilisés au passif du bilan et non plus au compte de résultat consolidé.

Le résultat consolidé de l'exercice s'élève à fin 2006 à € 77,62 millions, en progression de 56,1% par rapport à 2005. Ce résultat est influencé par des plus-values réalisées sur actifs corporels à hauteur de € 29,42 millions, suite à la vente de deux immeubles. Sans ces dernières ventes, le résultat après impôts, tenant compte d'un impôt différé sur ces plus-values, s'établirait à € 57,14 millions, en progression de 14,9% par rapport au résultat 2005.

2. Secteurs d'activités

2.1 L'ASSURANCE NON-VIE

Le secteur des activités Non-Vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer Re et FOYER-ARAG, consolidées par intégration globale, de Foyer Santé, consolidée par intégration proportionnelle (50,0%) et d'Europ Assistance S.A., consolidée par mise en équivalence (49,0%).

Les primes émises brutes en assurances Non-Vie ont reculé de 1,2% par rapport à 2005 et s'élèvent à € 227,74 millions, essentiellement en raison du fait que le chiffre d'affaires lié à des affaires de captives de réassurance a diminué de 26,1%. Sans ce phénomène, les primes émises brutes des activités d'assurance Non-Vie

auraient progressé de 4,2%.

Sur le marché luxembourgeois, l'évolution du chiffre d'affaires a été largement influencée par une progression du chiffre d'affaires de la branche Auto de 7,2%. Epurée de certains retraitements comptables, cette progression s'établit à 6,6%, comparée à une progression de 3,4% en 2005.

En assurances Non-Auto, les primes émises n'ont augmenté que de 2,0%, en comparaison avec une progression de 6,3% en 2005. Ce ralentissement de la progression du chiffre d'affaires résulte essentiellement d'une concurrence acharnée dans les risques spéciaux et industriels ayant engendré des baisses tarifaires, alors que les produits destinés aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises continuent à progresser d'une manière très satisfaisante.

Les branches « assurance maladie » et « protection juridique » continuent à afficher des taux de progression de leur chiffre d'affaires très dynamiques, avec respectivement 20,9% et 18,4%. Sur le marché belge, les primes émises brutes ont enregistré un recul de 2,2%, suite à la mise en place d'une politique de souscription plus restrictive qui a permis de maintenir la rentabilité sur ce portefeuille.

En 2006, la charge sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie a augmenté de 25,3% en brut de réassurance, suite à la survenance de quelques sinistres importants qui étaient réassurés pour la plupart, de sorte que la progression de la charge sinistres se limite à 7,8% en net de réassurance.

Malgré un contrôle strict, les frais exposés par l'activité Non-Vie ont connu une croissance de 4,8% en 2006, essentiellement en raison des frais directs et indirects liés au déménagement du siège social du Groupe et à la mise en place d'une nouvelle « Corporate Identity ».

Après prise en compte d'un résultat financier

de € 30,81 millions influencé par d'importantes plus-values réalisées sur actions et auquel s'ajoutent les plus-values réalisées sur la vente d'immeubles de € 29,42 millions, l'activité Non-Vie clôture l'exercice avec un résultat après impôts en progression de 64,2%. En écartant la plus-value exceptionnelle sur immeubles, la progression afficherait encore un taux de croissance de 13,9% par rapport à l'année précédente.

2.2 L'ASSURANCE VIE

Les activités d'assurances Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie et Foyer International, consolidées par intégration globale, et Raiffeisen Vie, consolidée par intégration proportionnelle (50,0%). Les primes émises brutes de l'activité d'assurance Vie s'élèvent à € 70,46 millions à fin 2006, en retrait de 38,1% par rapport à l'exercice 2005. Cette régression s'explique en grande partie par un recul des primes d'assurance Vie souscrites par Foyer International, dont la plupart des contrats émis sont désormais comptabilisés sous IFRS comme instruments financiers plutôt que comme contrats d'assurances.

Les fonds collectés tant sur les contrats d'assurance que sur les contrats d'investissement par Foyer International auprès de ses clients ont connu cette année un important recul de 67,2%, sous l'effet de l'introduction d'une taxe de 1,1% sur les primes d'assurance Vie en Belgique, marché qui reste toujours le premier marché de développement commercial de Foyer International. Outre cela, les efforts de diversification commerciale sur d'autres marchés de l'Union Européenne n'ont pas encore porté leurs fruits. Néanmoins, les actifs sous gestion souscrits par les clients de Foyer International en contrepartie de contrats d'assurance ou de contrats d'investissement sont en progression de 4,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des fonds collectés par Foyer Vie est en diminution de 3,4%, principalement en raison d'un recul des primes uniques réalisées auprès des

Particuliers. Cette baisse est essentiellement due à l'arrêt en 2006 d'un apport de primes important à travers une voie de distribution qui avait largement influencé l'encaissement de l'exercice précédent. En assurances de Groupe, la perte d'un client important a pu être compensée par une dynamique commerciale par ailleurs très positive. Le chiffre d'affaires de Raiffeisen Vie a progressé en 2006 de 36,1%, profitant pleinement de la bonne collaboration avec la Banque Raiffeisen qui prend en charge la distribution des produits de Raiffeisen Vie à travers son réseau d'agences. Les charges de prestations de l'activité Vie s'élèvent à € 94,17 millions à fin 2006, en retrait de € 86,22 millions par rapport à 2005, la différence étant en grande partie imputable à Foyer International.

Un contrôle strict des frais engendrés par l'activité d'assurance Vie a permis un recul de ceux-ci de 2,2% entre 2005 et 2006.

Après prise en compte de revenus financiers de € 20,66 millions, la contribution de l'activité Vie au résultat après impôts s'élève à € 8,83 millions à fin 2006, en progression de 26,4%.

2.3 GESTION D'ACTIFS

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés Foyer Asset Management (100%), Foyer Patrimonium & Associates (88,0%) et Foyer Sélection SICAV (100%), consolidés par intégration globale, et elle comprend également les résultats financiers de Foyer S.A. elle-même.

Fin 2006, les sociétés Foyer Asset Management et Foyer Patrimonium & Associates géraient ensemble des actifs pour une contre-valeur de € 1 678,82 millions, dont 65,6% pour les sociétés du Groupe.

Foyer Patrimonium & Associates, qui offre essentiellement des services de gestion à des clients privés, a enregistré un accroissement de 15,1% des commissions perçues.

L'apport de Foyer Asset Management au résultat consolidé résulte essentiellement de son activité

d'intermédiation boursière laquelle a progressé de 10,2% par rapport à 2005.

Les produits d'exploitation nets qu'a apporté la gestion d'actifs au résultat consolidé progressent de 16,1% à fin 2006, également en raison d'une évolution positive des revenus financiers et des gains réalisés par Foyer S.A. sur actifs financiers. Les frais engendrés par l'activité de gestion d'actifs ont progressé de 28,7% et s'élèvent à € 4,07 millions, notamment en raison d'un renforcement des effectifs et d'une participation importante de Foyer S.A. dans des frais occasionnés par le déménagement et l'introduction d'une nouvelle « Corporate Identity ».

Enfin, la contribution au résultat consolidé après impôts de l'activité « Gestion d'actifs » s'élève à € 1,98 million.

3. Politique financière du Groupe

En 2006, les marchés financiers ont été marqués par une très forte divergence des performances des marchés d'obligations et d'actions.

Le marché obligataire a subi une forte pression en Europe, avec des taux 10 ans passant de 3,30% début 2006 à 3,94% fin 2006. La BCE a

resserré sa politique pour contrecarrer la forte croissance de la masse monétaire et les tensions du marché immobilier. Aux USA, la FED a bien décrété une pause après la longue série de hausses, elle tarde cependant à passer à un mouvement de baisse, malgré l'affaissement de l'immobilier américain et le recul du prix du pétrole. Les courbes de taux sont ainsi inversées aux USA et très aplaties en Europe.

Le marché des actions a été très positif, grâce à d'excellents résultats d'entreprises, un mouvement de fusions-acquisitions qui ne ralentit pas et les effets bénéfiques de la globalisation.

La politique d'investissement s'oriente d'après une structure de référence se composant de 20,0% d'actions, 75,0% d'obligations et 5,0% de liquidités. La gestion s'effectue selon les contraintes légales en tenant compte en particulier de critères de valorisation du rendement courant et d'effets fiscaux. L'allocation actuelle surpondère les actions et souspondère les obligations. Au fur et à mesure que les taux d'intérêts atteignent des niveaux plus élevés, une réallocation des actions vers les obligations pourra avoir lieu.

Valeur boursière en %	2006	2005
Obligations	65,3	66,2
Actions	21,2	24,4
Fonds	7,7	3,4
Trésorerie	5,8	6,0
TOTAL	100,0	100,0

Le risque de devise est minime, les actifs en devises non Euro sont généralement couverts.

Le risque de crédit, représenté par le risque sur les émetteurs d'obligations, est limité par le choix d'émetteurs de rating élevé et une large répartition entre les émetteurs. Le portefeuille obligataire contient pour 1,5% de titres de rating à BBB- .

Le risque de taux est surtout géré à travers la duration du portefeuille obligataire. Ce paramètre s'élevait à fin 2006 à 4,78 ans.

Le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs et une évaluation permanente des titres en portefeuille quant à leur perspective de performance.

Pour un descriptif détaillé de ces risques et de leur gestion, il est renvoyé à la Note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

4. Perspectives

Sur le marché local, nous prévoyons que le développement commercial pour 2007 renouera avec les taux de progression connus au cours des années précédentes, grâce à une refonte de nos principaux produits entamée fin 2006, et cela malgré une concurrence toujours plus vive. Grâce à une stratégie de diversification des marchés et à un renforcement de nos moyens commerciaux, l'activité d'assurance Vie internationale devrait progresser de façon dynamique au cours de l'exercice 2007.

En 2007, le résultat après impôts devrait se maintenir à un niveau élevé grâce à une bonne maîtrise des coûts et à des revenus financiers récurrents en augmentation.

L'évolution du résultat reste cependant tributaire des aléas techniques propres à l'activité d'assurance et des risques financiers liés à l'évolution des marchés.

Leudelange, le 6 mars 2007

Le Conseil d'administration

Aux actionnaires de
FOYER S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée générale ordinaire en date du 4 avril 2006, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de FOYER S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2006, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé des produits et charges comptabilisés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux comptes annuels consolidés.

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ont été audités par un autre Réviseur qui a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 10 mars 2006.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ÉTABLISSEMENT ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à

l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de FOYER S.A. au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises

Jean-Michel PACAUD

Le 6 mars 2007

€ milliers

ACTIF	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Immobilisations incorporelles	11	4 532,7	4 918,4
Immobilisations corporelles		53 571,3	50 895,6
Immeubles de placement	13	6 354,7	6 734,2
Immeubles d'exploitation	12	42 249,8	42 178,8
Autres immobilisations corporelles	12	4 966,8	1 982,6
Investissements dans des entreprises associées	2	361,2	358,8
Titres à revenu variable		323 406,2	282 270,0
Disponibles à la vente	14	290 666,8	269 209,7
Portefeuille de négociation	14	32 739,4	13 060,3
Titres à revenu fixe		717 754,0	665 378,9
Disponibles à la vente	14	707 706,6	633 827,9
Portefeuille de négociation	14	10 047,4	31 551,0
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	20	1 442 590,0	1 380 941,6
Impôts différés à l'actif	19	2 771,4	5 658,8
Créances d'assurance et autres créances	15	88 880,1	73 853,1
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	17	66 681,6	67 949,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	141 121,0	92 604,6
TOTAL DE L'ACTIF		2 841 669,5	2 624 829,2

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

€ milliers

PASSIF	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Capitaux propres - Part du Groupe			
Capital	8	44 994,2	44 994,2
Primes d'émission	8	3 106,0	3 106,0
Réserves	9	148 810,8	125 849,4
Résultats reportés	10	138 715,0	122 829,6
Résultat de l'exercice	10	77 370,6	49 511,8
Total capitaux propres - Part du Groupe		412 996,6	346 291,0
Capitaux propres - Part des minoritaires	10	750,3	8 425,1
Total capitaux propres		413 746,9	354 716,1
Provisions techniques		1 330 758,1	1 305 489,7
Autres provisions techniques	17	723 843,3	679 656,0
Provisions relatives à des contrats d'assurance en UC	17	606 914,8	625 833,7
Provisions		24 972,7	27 199,8
Provisions pour pensions complémentaires	21, 22	23 337,9	25 686,8
Provisions pour autres passifs et charges	21	1 634,8	1 513,0
Impôts différés au passif	19	67 305,0	49 203,5
Passifs financiers		866 460,3	794 109,8
Autres passifs financiers	18	29,6	-
Passifs des contrats d'investissement	20	835 073,6	757 755,8
Emprunts et dépôts des réassureurs	17	31 357,1	36 354,0
Dettes d'assurance et autres dettes	18	138 426,5	94 110,3
TOTAL DU PASSIF		2 841 669,5	2 624 829,2

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

pour la période se terminant le 31 décembre 2006

€ milliers	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Primes acquises brutes	23	298 779,7	338 203,7
Primes acquises cédées	23	- 48 140,3	- 56 353,5
Primes acquises nettes de réassurance		250 639,4	281 850,2
Commissions et participations aux bénéficiaires perçues sur contrats de réassurance	26	5 063,8	6 249,4
Commissions d'acquisition sur contrats d'investissement	28	565,2	1 471,9
Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs	27	6 955,7	6 517,1
Commissions de gestion sur contrats d'investissement	28	6 569,4	4 127,9
Commissions de gestion sur contrats d'assurance		5 366,7	4 425,6
Autres produits techniques, nets de réassurance	25	38,5	1 124,3
Gains nets réalisés sur actifs financiers	30	26 408,7	18 595,5
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat	31	25 729,8	64 602,7
Revenus financiers	29	34 660,6	29 222,5
Charges financières	29	- 12 376,1	- 3 678,5
Plus-value réalisée sur actifs corporels	12	29 416,8	-
Total Produits d'exploitation nets		128 399,1	132 658,4
Charges de prestations d'assurance Vie - Montants bruts	24	- 94 165,7	- 180 384,8
Charges de prestations d'assurance Non-Vie - Montants bruts	24	- 112 894,2	- 90 128,1
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance	24	14 196,6	- 225,2
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance		- 192 863,3	- 270 738,1

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

€ milliers	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Frais d'acquisition	32	- 53 633,4	- 50 288,5
Frais d'administration	32	- 18 359,4	- 19 366,9*
Frais relatifs aux contrats d'investissement & contrats d'assurance	32	- 5 425,1	- 4 794,6
Autres frais d'exploitation	32	- 14,9	- 44,8
Frais		- 77 432,8	- 74 494,8
Résultat opérationnel		108 742,4	69 275,7
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	2	88,2	86,1
Résultat avant impôts		108 830,6	69 361,8
Impôts	19	- 31 212,8	- 19 628,7*
Résultat de l'exercice		77 617,8	49 733,1*
- Dont part revenant au Groupe		77 370,6	49 511,8
- Dont part revenant aux minoritaires		247,2	221,3
Résultat par action de base / dilué pour le résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère : (€)		8,6	5,5

* Montants ajustés (Note 4)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

➤ Etat des produits et charges comptabilisés

pour la période se terminant le 31 décembre 2006

€ milliers	31.12.2006	31.12.2005
Résultat net	77 617,8	49 733,1
Gains nets de variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts différés)	- 996,5	18 454,5
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraites et engagements assimilés (nets d'impôts différés)	1 276,3	846,7
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	279,8	19 301,2
Total des produits et charges comptabilisés	77 897,6	69 034,3
Dont part revenant au Groupe	77 659,0	68 812,5
Dont part revenant aux minoritaires	238,6	221,8

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de flux de trésorerie consolidés

pour la période se terminant le 31 décembre 2006

€ milliers	31.12.2006	31.12.2005
Résultat avant impôts	108 830,6	69 361,8*
Impôts payés	- 6 399,2	- 4 528,8
Ajustements pour :		
Amortissements	4 583,2	2 731,3
Résultats des entreprises associées	- 88,2	- 86,1
Dépréciations sur créances	-	- 450,0
Juste valeur des instruments financiers	7 609,0	1 967,0
Juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat	- 66 541,8	- 121 038,9
Augmentation nette des actifs de réassurance	1 267,8	5 647,4
Augmentation nette des engagements d'assurance	53 071,4	135 118,1
Augmentation des passifs de contrats d'investissement	48 423,4	192 657,5
Acquisition d'actifs financiers désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat	- 196 432,6	- 359 860,4
Cession d'actifs financiers désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat	201 325,9	191 094,2
Plus-values réalisées sur cession d'immobilisés	- 29 653,8	- 14,7
Diminution nette des prêts et créances	- 14 095,0	- 16 666,7
Diminution des autres créances opérationnelles	- 952,3	- 1 942,7*
Augmentation nette des autres dettes	9 316,9	- 9 461,9*
Autres variations non Cash	-	552,8*
Acquisition d'actifs financiers	- 2 356 383,3	- 10 241 623,0
Vente d'actifs financiers	2 248 961,5	10 101 589,7

* Montants ajustés (Note 4)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

➤ Tableau de flux de trésorerie consolidés (suite)

pour la période se terminant le 31 décembre 2006

€ milliers	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		12 843,5	- 54 953,4
Dont :			
<i>Intérêts payés</i>		- 109 415,9	- 109 407,7
<i>Intérêts reçus</i>		133 866,8	133 815,0
Acquisition d'actifs corporels et incorporels		- 12 517,7	- 21 570,6
Vente d'actifs corporels et incorporels		35 333,5	122,9
Dividende des entreprises associées		78,4	74,7
Acquisition de FOYER - ARAG, sous déduction de la trésorerie acquise		- 681,1	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		22 213,1	- 21 373,0
Dividendes versés		- 10 828,4	- 9 450,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		- 10 828,4	- 9 450,0
Variation de la trésorerie		24 228,2	- 85 776,4
Trésorerie d'ouverture	16	85 757,7	171 534,1
Trésorerie de clôture	16	109 985,9	85 757,7*
Variation de la trésorerie		- 24 228,2	85 776,4

* Montants ajustés (Note 4)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

SOMMAIRE

	Informations générales sur le Groupe et informations concernant le périmètre de consolidation	
p. 19	Note 1. Information générale	
p. 20	Note 2. Périmètre de consolidation et liens avec les entreprises liées	
	Informations sur les méthodes comptables employées	
p. 25	Note 3. Principes et méthodes comptables et technique comptable de consolidation	
p. 43	Note 4. Changement de méthodes comptables	
	Informations sur les risques et les estimations techniques et financières	
p. 44	Note 5. Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable	
p. 45	Note 6. Gestion des risques d'assurance et risques financiers	
	Activités du Groupe	
p. 59	Note 7. Information sectorielle	
	Informations concernant les fonds propres	
p. 64	Note 8. Capital souscrit et primes d'émission	
p. 65	Note 9. Réserves	
p. 66	Note 10. Tableau de variation des capitaux propres	
	Informations concernant les actifs et passifs exigibles	
p. 68	Note 11. Immobilisations incorporelles	
p. 72	Note 12. Immeubles d'exploitation, installations et équipements	
p. 74	Note 13. Immeubles de placement	
p. 75	Note 14. Titres à revenu variable et à revenu fixe	
p. 78	Note 15. Créances d'assurance, autres créances, comptes de régularisation	
p. 80	Note 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	
p. 81	Note 17. Provisions techniques et part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	
p. 85	Note 18. Dettes d'assurance et autres dettes, et autres passifs financiers	
p. 86	Note 19. Charge d'impôts et impôts différés	
p. 90	Note 20. Passifs des contrats d'investissement et actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	
p. 91	Note 21. Avantages du personnel	
p. 96	Note 22. Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents	
	Informations concernant le compte de résultat consolidé	
p. 97	Note 23. Primes acquises nettes de réassurance	
p. 99	Note 24. Charges de prestations d'assurances	
p. 100	Note 25. Autres produits techniques, nets de réassurance	
p. 100	Note 26. Commissions et participations aux bénéfiques perçues sur contrats de réassurance	
p. 100	Note 27. Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs	
p. 101	Note 28. Commissions d'acquisition et de gestion sur contrats d'investissement	
p. 101	Note 29. Autres revenus financiers nets	
p. 102	Note 30. Gains nets réalisés sur actifs financiers	
p. 102	Note 31. Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat	
p. 103	Note 32. Frais	
p. 105	Note 33. Frais de personnel	
	Autres informations	
p. 106	Note 34. Informations relatives aux parties liées	
p. 108	Note 35. Contrats de location simples	



Note 1. Information générale

FOYER S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. sous forme de société anonyme. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de modifier cette dénomination en Foyers S.A. Le siège social de la Société est établi à Leudelange et la Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Avec les sociétés affiliées, la Société forme un groupe qui est actif principalement dans le secteur des assurances et dans le secteur de la gestion financière (le « Groupe »). Dans le domaine de l'assurance, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via sa filiale FOYER INTERNATIONAL.

Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services en Belgique dans les régions limitrophes du Grand-Duché de

Luxembourg via sa filiale FOYER ASSURANCES. Les entités actives dans la gestion financière opèrent à Luxembourg et en Belgique dans les domaines de la gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers ainsi qu'en intermédiation financière.

Au 31 décembre 2006, le Groupe employait 434 personnes à Luxembourg et 5 personnes en Belgique.

7 074 995 actions de FOYER S.A. sur un total de 8 998 842 actions émises, soit 78,6%, sont détenues par FOYER FINANCE, une société de participation financière non cotée en bourse, qui produit des comptes consolidés selon les normes comptables applicables à Luxembourg (« LuxGAAP ») et qui constitue l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale.

Le siège social de la Société est établi à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Dans sa séance du 6 mars 2007, le Conseil d'administration de FOYER S.A. a arrêté les comptes consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 3 avril 2007.

Note 2. Périmètre de consolidation et liens avec les entreprises liées

1. TABLEAU DES POURCENTAGES DÉTENUS ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration globale	% détention 31.12.2006	% détention 31.12.2005
Foyer Assurances S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Re S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	90,0	
Foyer International, S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Asset Management S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Patrimonium & Associates S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	88,0	88,0
Foyer Sélection SICAV 19-21, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg	100,0	100,0

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	% détention 31.12.2006	% détention 31.12.2005
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange		50,0
Foyer Santé S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0
Raiffeisen Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0
Gecalux S.A. 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg		50,0
Cogere S.A. 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg		50,0

Nom et adresse des sociétés consolidées par mise en équivalence

La société de droit luxembourgeois EUROP ASSISTANCE S.A. domiciliée 12, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange, a été fondée en 1976 par « EUROP ASSISTANCE », société anonyme de droit français et Le FOYER, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A.. Puisque le Groupe ne détient que 49,0% de la société, celle-ci est considérée comme entreprise associée.

2006 € milliers	Capital	% détenu	Fonds propres	Résultat de la période
Europ Assistance S.A.	380,0	49,0%	272,9	88,2

2005 € milliers	Capital	% détenu	Fonds propres	Résultat de la période
Europ Assistance S.A.	380,0	49,0%	272,7	86,1

Détail de la valeur d'acquisition initiale au coût amorti net de pertes de valeur et part dans les fonds propres consolidés

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration globale € milliers	Part dans capitaux propres 31.12.2006	Valeur comptable 31.12.2006	Part dans capitaux propres 31.12.2005
Foyer Assurances S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	129 335,1	23 175,4	120 463,8
Foyer Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	71 481,5	7 784,7	66 560,7
Foyer Re S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50 332,6	3 100,0	38 464,7
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	1 035,7	874,0	-
Foyer International S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	14 091,6	9 936,8	12 829,9
Foyer Asset Management S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	7 481,2	1 489,5	7 184,6
Foyer Patrimonium & Associates S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	3 241,3	2 383,7	2 251,6
Foyer Sélection SICAV 19-21, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg	21 462,0	8 133,0	9 667,6

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	Part dans capitaux propres 31.12.2006	Valeur comptable 31.12.2006	Part dans capitaux propres 31.12.2005
€ milliers			
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	-	-	493,6
Foyer Santé S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	1 110,3	1 450,0	1 182,1
Raiffeisen Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	2 533,2	2 500,0	2 526,1
Gecalux S.A. 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg	-	-	282,4
Cogere S.A. 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg	-	-	2 304,0

2. COMPTABILISATION LIGNE PAR LIGNE DES QUOTES-PARTS D'INTÉRÊTS DANS LE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES EN 2006 ET 2005

2006 € milliers	Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Primes acquises nettes de réassurance	2 099,6	1 943,6
Autres produits d'exploitation	151,5	284,3
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	- 1 329,1	- 1 667,9
Frais	- 608,8	- 529,6
Eliminations de consolidation	- 33,2	- 1,2
Résultat avant impôts	280,0	29,2
Impôts	- 80,8	- 21,0
Résultat de l'exercice	199,2	8,2
dont part du Groupe	199,2	8,2

2005 € milliers	FOYER -ARAG	Cogere	Gecalux	Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Primes acquises nettes de réassurance	694,1	-	-	1 664,0	1 434,6
Autres produits d'exploitation	60,7	22,4	931,7	102,3	159,9
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	- 363,0	-	-	- 1 064,8	- 1 145,1
Frais	- 175,6	- 411,2	- 1 872,0	- 551,6	- 380,1
Eliminations de consolidation	- 30,6	-	-	- 30,0	-
Résultat avant impôts	185,6	- 388,8	- 940,3	119,9	69,3
Impôts	- 55,7	- 3,1	9,3	- 41,6	- 33,7
Résultat de l'exercice	129,9	- 391,9	- 931,0	78,3	35,6
dont part du Groupe	129,9	- 391,9	- 931,0	78,3	35,6

3. COMPTABILISATION LIGNE PAR LIGNE DES QUOTES-PARTS DANS LES PRINCIPAUX COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF DES CO-ENTREPRISES EN 2006 ET 2005

2006 € milliers	Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Actif		
Immobilisations	0,1	-
Titres à revenu variable	533,2	1 224,2
Titres à revenu fixe	2 039,4	5 334,9
Créances	693,7	349,8
Impôts différés	11,2	17,3
Trésorerie et équivalents	338,6	609,4
Passif		
Provisions techniques	1 912,8	4 779,0
Dettes financières	-	254,6
Impôts différés	38,2	91,5

2005 € milliers	FOYER -ARAG	Cogere	Gecalux	Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Actif					
Immobilisations	-	-	36,4	0,6	-
Titres à revenu variable	-	-	150,8	383,2	1 047,2
Titres à revenu fixe	1 633,4	66,5	-	1 924,5	4 359,7
Créances	146,8	42,6	215,1	629,3	126,3
Trésorerie et équivalents	68,9	204,6	412,0	16,8	200,7
Passif					
Provisions techniques	1 091,3	-	-	1 449,6	3 067,5
Dettes financières	-	-	-	-	154,1
Impôts différés	4,9	-	-	32,0	55,8

4. SOMMES RESTANT À VERSER DANS LE CADRE DU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON ENCORE LIBÉRÉ DE SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE

€ milliers	Capital non versé	Quote-part Groupe
FOYER-ARAG	247,9	223,1
Foyer International	7 500,0	7 500,0

Note 3. Principes et méthodes comptables et technique comptable de consolidation

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les comptes annuels consolidés ont été préparés conformément au référentiel « Normes Internationales d'Information Financière » (International Financial Reporting Standards) « IFRS » tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, et arrondis au millier le plus proche (€ milliers) à l'exception de la Note 8. L'Euro a également été défini comme la devise de fonctionnement de toutes les entités du Groupe. Les comptes consolidés sont présentés sur base de la convention du coût historique, excepté pour :

- les instruments financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat, les instruments financiers disponibles à la vente et les dérivés qui sont évalués à leur juste valeur ;
- les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire qui sont évalués conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg « LuxGAAP ».

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS exige de la part de la Direction du Groupe des estimations, des hypothèses et des décisions qui influent sur l'application de certaines politiques comptables, la valeur de certains actifs et passifs, ainsi que le montant de certaines charges et de certains produits. Ces

estimations et hypothèses sont basées sur des données historiques et différents autres facteurs qui, dans ces circonstances, sont considérés comme étant raisonnables. L'ensemble de ces éléments constitue la base de la valorisation des actifs et des passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Le résultat d'un changement d'une estimation comptable est pris en charge dans la période au cours de laquelle le changement d'estimation comptable a lieu lorsque seule cette période est concernée ou dans la période au cours de laquelle le changement a lieu et les périodes futures lorsque le changement concerne la période courante et les périodes suivantes.

Les décisions prises par la Direction du Groupe, en application des IFRS qui ont une conséquence significative sur les comptes annuels consolidés et les estimations qui peuvent influencer les comptes de façon significative, font l'objet de notes spécifiques.

Les principales règles comptables appliquées dans la préparation des comptes annuels consolidés sont décrites ci-après. Ces principes comptables ont été appliqués de façon constante et harmonisée par les entités du Groupe depuis la date de transition aux IFRS, le 1^{er} janvier 2004 à l'exception des éléments décrits dans la Note 4 « *Changements de méthodes et d'estimations comptables* » et afférents à IAS 19 « *Avantages du Personnel* ».

L'adoption des normes et interprétations révisées qui suivent n'a pas eu d'effets sur les comptes annuels consolidés du Groupe, à savoir :

- IAS 21 Amendements - « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* » ;
- IAS 39 Amendements - « *Instruments financiers : Comptabilisation et Evaluation* » ;
- IFRIC 4 : Déterminer si un accord contient un contrat de location ;
- IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ;
- IFRIC 6 : Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – déchets d'équipements électriques et électroniques.

Certaines normes et interprétations de normes qui ont fait l'objet d'adaptations de la part de l'IASB ne sont pas encore d'application pour la préparation des comptes annuels consolidés de 2006. Le Groupe a décidé en conséquence de ne pas adopter par anticipation les normes et interprétations de normes suivantes :

- IFRS 7 : « *Instruments financiers – informations à fournir* ». Cette norme a été publiée en août 2005 et devra être appliquée à partir du 01 janvier 2007 ;
- IAS 1 : [révisée] « *Présentation des Etats financiers* », applicable à partir du 01 janvier 2007 ;
- IFRS 8 : « *Informations sectorielles* », applicable à partir de janvier 2009 ;
- IFRIC 8 : Champ d'application d'IFRS 2, applicable à partir de janvier 2007 ;
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et dépréciation applicable à partir de janvier 2007.

Les incidences des adoptions des normes et interprétations de normes dont il est question ci-dessus, se limiteront aux Notes aux comptes consolidés.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

3.1 Bases de préparation

Le Groupe a adopté les IFRS en janvier 2004 et

avait appliqué les règles de IFRS 1 à la transition des normes LuxGAAP vers IFRS. Le Groupe a fait usage des exemptions de première adoption dans les cas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3. Ainsi, les regroupements effectués avant l'adoption des IFRS n'ont pas été retraités de sorte que les écarts d'acquisition constatés en application du référentiel comptable antérieur à la date de transition aux IFRS ont été maintenus au bilan.

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de Foyer S.A. et des sociétés faisant partie du Groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers de ces sociétés sont préparés sur la même période de référence que ceux de la maison-mère et sur la même base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont, suivant la méthode de consolidation utilisée, soit éliminés dans leur totalité, soit éliminés proportionnellement.

3.2 Filiales

On comprend par filiales toutes les entités pour lesquelles le Groupe a un pouvoir décisionnel, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe ou indirecte de plus de 50,0% des droits de vote.

Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et, lorsque applicable, des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle de l'entité est assumé par le Groupe et cesse le jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et, dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

3.3 Co-entreprises

On comprend par co-entreprises les intérêts du Groupe dans des entités pour lesquelles il existe un accord contractuel entre co-entrepreneurs en vertu desquels il est convenu d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les co-entreprises sont consolidées par intégration proportionnelle à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint est exercé et cesse le jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Le Groupe enregistre sa quote-part dans le compte de résultat et les comptes d'actif et de passif, ainsi que dans le tableau de flux de trésorerie ligne par ligne.

3.4 Entreprises associées

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant exercer le contrôle, ce qui est généralement le cas lorsque 20,0 à 50,0 % des droits de vote sont détenus. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée et cesse le jour où cette influence notable n'est plus exercée.

Les bénéfices ou pertes qui résultent de transactions du Groupe avec les entreprises associées, sont éliminés dans la proportion du taux de détention, sauf si la perte résulte d'une dépréciation. La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût d'acquisition et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans

les résultats de l'entreprise associée après la date d'acquisition.

Le Groupe renseigne la part des réserves et des résultats de l'entreprise associée à concurrence de sa part dans le capital de cette entreprise associée.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés sur base de la méthode dite « méthode de l'acquisition » pour les filiales, co-entreprises et entreprises associées. Le coût d'acquisition ainsi déterminé est considéré comme correspondant à la juste valeur. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif acquis et des passifs encourus et passifs éventuels assumés est considéré comme écart d'acquisition à l'actif (« Goodwill »). Ce Goodwill n'est pas amortissable. Toutefois, il est procédé à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié selon IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* ». Par contre, si la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition (écarts d'acquisition négatifs), il est procédé à une nouvelle appréciation de l'évaluation des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût d'acquisition. Tout excédent subsistant après cette réévaluation est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

4. TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A chaque clôture, les éléments en devises sont convertis dans la monnaie de fonctionnement selon la procédure suivante :

- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les bénéfices et pertes qui en résultent sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- Les éléments non monétaires qui sont évalués en juste valeur, comme les placements en actions, sont convertis au cours de change à la date d'évaluation en juste valeur ;
- Les autres éléments non monétaires sont maintenus à leurs cours de change historiques.

Lorsqu'un bénéfice ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, comme par exemple pour les actions détenues à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. Lorsque le bénéfice ou la perte sur un tel élément est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

5. CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT

5.1 Généralités : définitions

Un contrat d'assurance est un contrat en vertu duquel le Groupe accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (le souscripteur) en acceptant d'indemniser celui-ci si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur. Le souscripteur est défini comme la partie qui bénéficie d'un droit à être indemnisée en vertu d'un contrat d'assurance si l'événement assuré survient.

Un risque financier est un risque de variation potentiel futur de l'un ou plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire, à condition que, dans le

cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut conduire l'émetteur à payer des prestations complémentaires significatives (c'est-à-dire, des montants versés en complément de 5,0% de ce qui serait dû au souscripteur si l'événement assuré ne devait pas survenir) dans au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale.

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition de « contrat d'assurance » selon IFRS 4 et constitue, au regard des IFRS, un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application d'IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire, ou dans le champ d'application d'IAS 39 à défaut d'existence d'un tel élément.

Une participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- dont il est probable qu'elles représentent une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- qui sont contractuellement basées sur la performance d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrat déterminé, sur les rendements des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou sur le résultat de l'émetteur, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation discrétionnaire, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Son rythme d'émergence est notamment à la discrétion de l'émetteur :

- lorsque ce dernier détermine le rythme d'incorporation de la participation discrétionnaire aux engagements individuels envers les souscripteurs par le recours à la provision pour participation aux bénéfices ;
- lorsque la clause de participation discrétionnaire est basée sur les résultats financiers réalisés et que l'émetteur dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur leur rythme de réalisation.

L'élément de participation discrétionnaire, tel que défini par IFRS 4, est comptabilisé comme un passif et non comme une composante des capitaux propres séparée.

5.2 Contrats d'assurance relevant de IFRS 4

5.2.1 Principaux contrats classés en contrat d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance en normes LuxGAAP de type Non-Vie comportent tous un risque d'assurance significatif et sont donc classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

Les contrats couvrant des risques Vie Individuelle tels que les contrats temporaires décès, contrats mixtes, contrats de rente comportant un risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'assurance.

Les contrats d'investissement en unités de compte sont classés au cas par cas, en fonction de la souscription initiale (ou ultérieure) ou non d'une garantie risque d'assurance complémentaire significative. Ainsi, seuls seront considérés comme des contrats d'assurance relevant de

IFRS 4 ceux dont la souscription comporte un risque d'assurance significatif.

Les contrats couvrant des risques Vie Groupe sont considérés contrat par contrat dans leur intégralité. Ceux comportant un volet risque décès ou invalidité significatif sont classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

5.2.2 Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance relevant de IFRS 4 continuent à être comptabilisés conformément aux normes LuxGAAP à l'exception de retraitements imposés par IFRS 4 notamment au titre des provisions d'égalisation imposées aux compagnies de réassurance captives.

Les primes

Les primes relatives aux risques d'assurance Non-Vie sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Les primes relatives aux risques d'assurance Vie sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance lors de leur émission.

Les autres prélèvements sur les souscripteurs (chargements et prélèvements contractuels), sont comptabilisés en produits techniques dans les branches Non-Vie. En branche Vie, ces prélèvements font partie intégrante des primes.

Les provisions techniques

Une provision pour primes non-acquises est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé des règlements de tous les sinistres survenus à la clôture d'une période. A l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, elles ne sont pas escomptées.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non déclarés, les sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres.

Elles sont estimées sur base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance.

Les subrogations et sauvetages représentent les sinistres pour lesquels l'assureur de la partie adverse est responsable mais que le Groupe a indemnisé en vertu soit d'une couverture d'assistance juridique soit d'une couverture tous risques. Le montant inscrit en subrogations et sauvetages représente dès lors les sommes que le Groupe est en droit de réclamer auprès de ces contreparties, déduction faite des éventuels risques de recouvrement.

La provision pour vieillissement de la branche Maladie tient compte des prestations tarifaires futures du portefeuille existant. Le calcul est fait contrat par contrat et représente la différence entre la valeur actuelle des sinistres futurs et la valeur actuelle des primes futures.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par le souscripteur.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la somme de la valeur actuelle des prestations et de la valeur actuelle des frais de gestion, compte

tenu des probabilités qui s'y rapportent.

Du côté du souscripteur, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentées le cas échéant des frais de gestion et corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmétrisées.

Les tables de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement.

Une provision pour frais de gestion est constituée en Non-Vie afin de couvrir globalement les charges de gestion futures des contrats (regroupés par ensembles homogènes) non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements afférents aux rentes et accessoires de rentes. Elles sont calculées en utilisant des tables de mortalité considérées comme adéquates localement.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés sous IFRS.

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées en juste valeur des unités de compte à la clôture de la période. Ces passifs sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur.

Frais de souscription et frais restitués aux intermédiaires

Les règles de comptabilisation de ces frais sont identiques à celles relatives aux contrats d'inves-

tissement tels que renseignés dans le point 5.4.3 ci-après.

Frais d'acquisition reportés

Les commissions d'acquisitions engagées lors de l'acquisition de contrats d'assurance maladie sont portées à l'actif du bilan. Les frais d'acquisition ainsi reportés sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats.

Pour le cas où tout ou une partie des frais d'acquisition reportés s'avère être non récupérable au cours d'une période comptable, la part non récupérable est immédiatement constatée en charge.

5.3 Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4

5.3.1 Principaux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats Vie Individuelle ne comportant qu'un risque financier et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, conformément aux dispositions IFRS, sont classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les contrats Vie Groupe, autres que ceux mentionnés sous 5.2.1 ci-dessus, comportant un volet retraite soit sous forme d'épargne à taux garanti et une participation discrétionnaire, soit sous forme d'unités de compte avec une option d'arbitrage vers un compartiment avec participation discrétionnaire en complément d'un taux garanti (avec substance commerciale) sont également classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Comme le taux de cette participation discrétionnaire n'est pas certain et est fixé périodiquement en fonction de l'environnement économique par décision du Conseil d'administration de la société émettrice, le risque n'est pas quantifiable. Dès lors, l'ensemble de ces contrats est géré d'après

les mêmes normes LuxGAAP que les contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

5.3.2 Comptabilisation des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance (cf. 5.2.2).

5.4 Contrats d'investissement relevant de IAS 39

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation discrétionnaire sont des contrats relevant de IAS 39.

5.4.1 Principaux contrats d'investissement sous IAS 39

Les contrats en unités de compte d'épargne retraite ne comportant pas de risque d'assurance significatif sont classés comme contrats d'investissement.

Les contrats en unités de compte ne comportant pas à la souscription initiale de garantie risque d'assurance significatif, ou pour lesquels le souscripteur n'a pas encore souscrit à une garantie risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'investissement.

5.4.2 Comptabilisation des contrats d'investissement sous IAS 39

Les primes nettes reçues ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais comme passif financier sous «Passifs des contrats d'investissement».

Les contrats en unités de compte correspondent à des passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat. Ces contrats en unités de compte sont désignés dès leur origine en juste valeur en contrepartie du résultat.

La juste valeur de ces contrats en unités de compte est déterminée sur base de la valeur de l'unité de compte reflétant la juste valeur des unités de placements multipliées par le nombre d'unités attribuables aux bénéficiaires de ces contrats à la fin de la période. En l'absence de marché actif des unités de placements, la juste valeur de l'unité de compte est déterminée à l'origine et à la fin de la période sur base des techniques de valorisation prévues et qui tiennent compte de l'intégration de tous les facteurs que des intervenants sur un marché prendraient en considération et qui sont basés sur les observations des données du marché.

Etant donné que les engagements de ces contrats sont déterminés sur base des valeurs des unités de compte, la clause contractuelle selon laquelle le paiement réalisé en vertu du contrat, sera défini en unités de fonds internes ou externes, est considérée comme étroitement liée au contrat hôte.

Cette clause de paiement en unités de compte ne fait pas l'objet d'une séparation du contrat hôte et d'une évaluation en juste valeur en contrepartie du résultat. L'ensemble du contrat est donc évalué selon les règles qui sont propres au contrat hôte.

5.4.3 Comptabilisation des frais de souscription et des frais restitués aux intermédiaires

Les frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement sont considérés comme frais de mise en place des contrats. De même, les frais restitués aux intermédiaires sont des frais de gestion encourus par ceux-ci dans le cadre des conseils fournis et des frais de transfert des actifs sous-jacents à ces contrats d'investissement.

L'ensemble de ces frais restitués/prélevés est pris en charge/produit dans la période de souscription des contrats. Le Groupe prélève par ailleurs pour les contrats d'investissement des produits pour la gestion des placements. Ces produits sont prélevés lorsque les services sont rendus réguliè-

rement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ceux-ci. Ces produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

5.5 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement sont séparés et évalués séparément en juste valeur si les conditions de séparation sont réunies.

5.6 Test de suffisance des passifs

Le Groupe vérifie à chaque fin de période si les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec clauses de participation discrétionnaire comptabilisée, sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs issus de ces contrats. Les insuffisances éventuelles seront intégralement et immédiatement comptabilisées en résultat en constatant une charge complémentaire.

5.7 Réassurance

Les traités de réassurance, transférant un risque d'assurance significatif, relèvent de IFRS 4 en tant que traités de réassurance détenus et sont comptabilisés en normes LuxGAAP. Les autres traités de réassurance sont des contrats de réassurance financière et sont comptabilisés selon IAS 39. Actuellement, le Groupe ne souscrit que des traités de réassurance pour les branches Vie et Non-Vie en vue de limiter son exposition en cas de cumul de risques.

Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont montrés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et

charges provenant de contrats de réassurance ne sont pas compensés avec les produits et charges des contrats d'assurance y relatifs.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques brutes enregistrées au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées si nécessaire. Le Groupe rassemble les preuves objectives de pertes de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (cf. 6.9).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

6.1 Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise les actifs et passifs financiers dans son bilan lorsqu'ils deviennent partie des dispositions contractuelles de l'instrument. Dans le cas des achats et ventes usuels, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont enregistrés en juste valeur (hormis les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat) majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier ont expiré ou lorsque l'actif financier fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a transféré substantiellement tous les risques et avantages inhérents à cet actif ou lorsque le

Groupe ne conserve plus le contrôle de cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque celui-ci est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6.2 Coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux évalués en juste valeur en contrepartie du résultat) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées ou reçues, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

6.3 Juste valeur

Pour un instrument financier coté sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur (« bid ») à la date d'évaluation pour un actif détenu ou pour un passif à émettre et le cours vendeur (« ask ») pour un actif destiné à être acheté ou pour un passif détenu. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent notamment la comparaison avec des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence en juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie futurs actualisés et les modèles de valorisation des options.

6.4 Classification et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- les prêts et créances.

Les passifs financiers sont répartis dans deux catégories :

- les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- les autres passifs financiers.

6.5 Dépréciation

A chaque date d'arrêté de compte, le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un actif financier pris individuellement ou pour un groupe d'actifs résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation de ces actifs. Dans l'affirmative, le Groupe évalue la perte relative à l'actif financier ou au groupe d'actifs financiers et celle-ci est reconnue immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes attendues par suite d'événements non encore survenus à la date de l'arrêté ne sont pas prises en compte. Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière croissante de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif suite à des difficultés financières.

6.6 Instruments financiers dérivés

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à partir du jour où le contrat y afférent prend naissance et sont estimés en juste valeur durant les périodes subséquentes. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture selon IAS 39.

6.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'instruments financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les titres à revenus fixes font l'objet d'un amortissement selon la méthode du taux effectif. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement des titres à revenus fixes est donc constatée au compte de résultat de manière actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres.

La différence entre la juste valeur des titres à la date d'arrêté et leur prix d'achat diminué ou augmenté, le cas échéant, de l'amortissement au taux effectif est comptabilisée dans le poste « actifs disponibles à la vente » en contrepartie du poste « réserve de réévaluation » dans les capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en compte de résultat dans les conditions suivantes :

- Instruments de capitaux propres :
le Groupe considère notamment pour ces instruments la survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur ainsi que la baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût. On peut citer comme indication objective de dépréciation lorsque la valeur de réalisation de l'action est en situation de moins-value pendant une période continue de neuf mois ou plus précédant la date de clôture, et supérieure à 20,0% de la valeur nette comptable à la date de clôture précédente. Le montant de la dépréciation cumulée transférée des capitaux propres en compte de résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, diminuée de toute dépréciation de valeur sur cet actif financier antérieurement comptabilisée en compte de résultat.

Toute perte ultérieure constatée sur un titre déprécié, en application des critères mentionnés ci-dessus, est constatée directement par résultat, qu'elle soit ou non significative ou prolongée. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont pas reprises par le compte de résultat en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de ces instruments concernés, mais par le poste « réserve de réévaluation » jusqu'à la cession de l'actif concerné.

- Instruments de dettes :
la perte de valeur, qui est égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le compte de résultat à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée.

6.8 Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

6.8.1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :

- acquis ou généré principalement en vue d'être cédé à court terme ;
- une partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble qui présente des indications d'un rythme effectif récent de prise de bénéfices à court terme ;
- un instrument financier dérivé.

La variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat.

6.8.2 Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Le Groupe désigne les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte, dont les passifs sont évalués sur la base de la juste valeur des unités de placements représentatifs de ces contrats, comme évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.

Les modalités d'évaluation des actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transactions.

6.9 Prêts, créances et passifs financiers

a) Créances d'assurance

Les créances sur clients, courtiers et agents, co-assureurs et réassureurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti.

b) Avances sur contrats d'assurance Vie

Les avances sur les contrats d'assurance Vie sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti.

c) Les prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti.

d) Modalités de dépréciation de ces actifs financiers

Une dépréciation pour perte de valeur est calculée dès lors que l'on dispose d'éléments objectifs justifiant la dépréciation de tout ou une partie de ces créances d'assurance, avances et prêts.

Le montant de la dépréciation sera égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable (dans la mesure où cette dernière est inférieure à la valeur comptable), cette dernière étant définie comme étant la valeur actualisée des flux d'encaissements futurs estimés. La comptabilisation de ces dépréciations se fait par le compte de résultat.

e) Passifs financiers

Les passifs financiers autres que les contrats d'investissement relevant de IAS 39 (cf. 5.4.2) sont initialement comptabilisés en juste valeur puis évalués au coût amorti.

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes en banques, les chèques postaux et la caisse sont évalués à leur valeur d'enregistrement comptable initiale. Ce poste comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à préavis et autres investissements à court terme très liquides pour autant que leur échéance initialement fixée et les échéances restant à courir ne dépassent pas trois mois. Les crédits en compte courant sont considérés comme instruments de cash management.

6.11 Evaluation et comptabilisation des revenus et charges d'actifs et de passifs financiers

Les revenus et charges découlant d'actifs et de passifs financiers reçus, payés, à recevoir ou à

payer sont évalués en juste valeur. La contrepartie de ces revenus ou charges se présente la plupart du temps sous forme de flux de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie. Les produits ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe. Les charges sont comptabilisées dès qu'elles sont encourues.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7.1 Terrains, constructions, installations, équipements, matériel et mobilier

7.1.1 Installations, équipements, matériel et mobilier

Ces actifs corporels sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'évaluation de ces actifs après comptabilisation est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

7.1.2 Terrains et constructions

Le Groupe renseigne les terrains et constructions séparément selon qu'il s'agit d'immeubles utilisés par le Groupe (immeubles d'exploitation), selon la définition de IAS 16, ou qu'il s'agit d'immeubles détenus à des fins d'investissement (immeubles de placement), selon la définition de IAS 40.

Ces postes sont renseignés séparément à l'actif consolidé du Groupe. L'évaluation de ces actifs après comptabilisation initiale est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

a) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont enregistrés initialement au coût qui comprend les coûts de transaction. Le coût est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé au moment de son acquisition ou de sa construction ainsi que les frais accessoires de construction et/ou d'acquisition directement attribuables ou bien le montant comptant équivalent attribué à cet actif lors de sa comptabilisation initiale.

b) Immeubles d'exploitation

- Les immeubles d'exploitation sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations, à l'exception des terrains pour lesquels seules les dépréciations éventuelles sont enregistrées.
- Le coût d'acquisition des immeubles d'exploitation se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût comprend :
 - le prix d'achat y compris les droits de toute nature et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
 - tout coût directement attribuable au transfert des éléments constitutifs de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Les coûts exposés ultérieurement ne sont activés comme actif séparé que s'il est probable que le bénéfice économique futur associé à ces éléments ira au Groupe. Ces coûts doivent pouvoir être estimés de façon fiable. Les coûts d'entretien

courant des immobilisations corporelles, c'est-à-dire de réparation, de maintenance et autres coûts assimilables, sont comptabilisés en charges.

7.1.3 Amortissements et dépréciations

Le Groupe ventile les montants initialement comptabilisés en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les amortissements sont calculés linéairement en se basant sur la durée d'utilité estimée des biens, soit :

- 25 à 50 ans, pour la structure des immeubles.
Les immeubles de placement sont amortis sur une période de 50 ans.
- 10 ans, pour les parties techniques des immeubles.
- 3 à 10 ans, pour les installations, équipements, matériels et mobilier.

Le montant amortissable de ces actifs est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. La durée de vie résiduelle et le mode d'amortissement appliqué sont examinés à chaque fin de période annuelle.

Les terrains sont considérés comme des actifs non amortissables. D'éventuelles pertes de valeur font l'objet d'une dépréciation (« impairment »).

Les immeubles d'exploitation et les immeubles de placement font périodiquement l'objet d'évaluation par des experts reconnus. Les valeurs de réalisation ainsi déterminées sont renseignées dans les Notes aux états financiers respectives. D'éventuelles pertes de valeur résultant des expertises font l'objet de dépréciations.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs corporels font l'objet d'une révision à la fin de la période annuelle. Une dépréciation est comptabilisée selon les dispositions d'IAS 36 immédiatement s'il s'avère que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

7.2 Immobilisations incorporelles

7.2.1 Généralités

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le Groupe apprécie la probabilité des avantages économiques futurs en utilisant des hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût qui comprend tout coût directement attribuable à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation prévue. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, le Groupe comptabilise des amortissements sur la durée d'utilité de ces actifs. La durée d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est fonction de l'activité et de l'évolution économique des entités du Groupe. L'amortissement commence dès que l'actif incorporel est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la Direction. L'amortissement cessera à la première date à laquelle cet actif sera classé comme détenu en vue de la vente selon IFRS 5 ou à la date à laquelle l'actif est décomptabilisé. La dotation aux amortissements au titre de chaque période est comptabilisée en compte de résultat. La durée d'utilité et le mode d'amortissement de

l'immobilisation incorporelle sont réexaminés lors de chaque clôture annuelle.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation s'il existe des indices de perte de valeur. Si les paramètres comme la valeur patrimoniale, la rentabilité future, les parts de marché, etc. enregistrent des changements significatifs défavorables, il sera procédé à une réduction de valeur conformément aux dispositions de IAS 36.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet de tests de dépréciation selon les dispositions de IAS 36 annuellement et à chaque fois qu'il existe une indication que cet actif peut s'être déprécié.

7.2.2 Catégories d'immobilisations incorporelles

a) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou Goodwill) est défini comme l'excédent du coût d'acquisition au-delà de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables revenant au Groupe à la date d'acquisition. Ce Goodwill est enregistré en immobilisations incorporelles. Le Goodwill sur entreprises associées est compris dans la valeur d'investissement.

Le montant de l'écart d'acquisition fait l'objet d'une revue périodique et au moins une fois par an dans le but de déterminer une éventuelle perte de valeur et figure au bilan pour le solde de sa valeur nette après déduction de la perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les pertes de valeurs sur Goodwill ne sont pas reprises.

b) Autres immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux

Le coût des licences de logiciel acquises est enregistré à l'actif sur base du prix d'acquisition et des frais directs de mise en route du logiciel. Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée de 3 à 5 ans.

La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle.

- Immobilisations incorporelles générées en interne

Ces immobilisations correspondent à des projets informatiques développés en interne. Les dépenses relatives à la phase de recherche de ces projets internes ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Seules les dépenses relatives à la phase de développement de ces projets sont immobilisées sous réserve du respect des conditions d'immobilisation de ces éléments telles que prévues par IAS 38.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement immobilisées sont évaluées selon le modèle du coût amorti. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

En règle générale, la durée d'utilité estimée des logiciels générés en interne est actuellement considérée comme étant de 3 à 5 ans. Cette durée est consistante avec l'expérience du Groupe en cette matière. La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle. Les amortissements se font linéairement sur la durée d'utilité de ces actifs.

8. CAPITAL

Les actions ordinaires sont reprises dans le poste « Capital ». Les coûts directement liés à l'émission de nouvelles actions ou des émissions d'options sont renseignés en capital social, nets d'impôts, en déduction de la valeur des actions émises. Lorsqu'une société du Groupe acquiert les actions de la société mère, le prix payé, y compris les coûts directs exposés y afférents, est porté en diminution des fonds propres jusqu'au moment où ces actions sont annulées ou cédées. Lorsque de telles actions sont cédées, le prix de cession, net de frais directs exposés lors de cette opération de cession et net de taxes, est ajouté aux capitaux propres du Groupe.

Sur décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, les actions émises donnent droit à un dividende moyennant détachement d'un coupon de dividende.

9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat sont calculés selon les prescriptions fiscales en vigueur dans le pays de résidence des entités. Les avances payées au titre d'un exercice spécifique et les dettes d'impôts sur le résultat estimées pour le même exercice fiscal peuvent être compensées.

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle cette dernière figure au bilan consolidé. L'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition ainsi que des dispositions légales qui ont été adoptées à la date de clôture. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- a. lorsque le passif d'impôts différés résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice ni la perte ; et
- b. pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Toutefois, pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et co-entreprises, et investissements dans des succursales, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dès lors qu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice comptable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout

ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

Les taux d'imposition à appliquer aux différences temporelles correspondent aux taux maximum des différentes catégories d'imposition sur les revenus, actuellement 30,38% à Luxembourg et 33,99% en Belgique.

10. AVANTAGES DU PERSONNEL

10.1 Avantages à long terme

Le Groupe gère deux types d'engagements de pensions complémentaires signés en faveur du personnel.

Régime de pension complémentaire

Au 1er janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, un capital de pension complémentaire patronale de retraite anticipée, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite, nettes de frais, sont versées annuellement au choix de l'employé dans un support d'épargne en unités de compte qui précise les différents fonds dans lesquels ces versements seront investis et/ou dans un support d'épargne à taux garanti. En cas de décès de l'employé avant la retraite, les bénéficiaires toucheront en plus de l'épargne accumulée, un capital décès. Les éventuels enfants à charge

toucheront une rente d'orphelin. En cas d'invalidité totale ou partielle avant la date de retraite, le règlement prévoit une prestation complémentaire patronale d'invalidité. Le Groupe n'a pas d'autres obligations en dehors du versement des cotisations patronales indiquées ci-dessus.

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. De ce fait, une fois les cotisations versées, aucun passif et aucun engagement ne figurent dans les comptes des différentes entités. Toutefois, la société FOYER VIE, intervient comme assureur des autres entités du Groupe ayant signé un plan de pension à cotisations définies avec leur personnel respectif. De ce fait, figurent dans les comptes consolidés du Groupe des engagements d'assurance Vie tant avec unités de compte (« UC ») que hors UC et constitués en couverture des actifs représentatifs des capitaux de retraite constitués individuellement par les employés.

Ancien plan de pension

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date. Les engagements sont provisionnés pour les pensions en cours et concernent des pensions de retraite, d'invalidité, de survie et d'orphelins.

Autre engagement

Le Groupe a des obligations à long terme vis-à-vis de certains agents. Des cotisations sont versées annuellement en fonction des commissions. En fin de carrière, l'agent reçoit un capital.

Méthodes comptables

L'évaluation de la valeur actualisée des prestations définies et des coûts de services rendus au cours de la période et, le cas échéant, des services passés est établie selon la méthode des unités de crédit projetées conformément aux

dispositions d'IAS 19. La valeur actuelle des engagements est déterminée par l'actualisation des flux futurs à un taux de marché fondé sur les obligations émises par des émetteurs de première catégorie.

Le Groupe n'applique pas la méthode du corridor pour les écarts actuariels constatés sur les engagements de ces plans. Les écarts (gains ou pertes actuariels), nets d'impôts différés, constatés en fin de période sont enregistrés en fonds propres sous le poste « Réserves ».

10.2 Avantages à court terme sur contrats d'assurance personnels des employés

Le Groupe accorde aux employés des rabais sur les primes des contrats souscrits pour leur compte personnel. Ces rabais varient entre 12,0 et 27,0% selon les branches.

11. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Le Groupe enregistre des provisions chaque fois que l'échéance d'une obligation ou le montant de la dépense future qu'impliquera leur règlement sont incertains. Ces provisions sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la « valeur temps » de l'argent est significatif.

12. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente la segmentation primaire en fonction des secteurs économiques dans lesquels il est actif.

Le Groupe comprend par secteur les groupes

d'actifs et d'infrastructures opérationnelles qui fournissent des services dont les risques encourus et les résultats obtenus sont différents de ceux obtenus dans d'autres segments.

Pour le Groupe il s'agit :

- de l'assurance Non-Vie ;
- de l'assurance Vie (prestations d'activité d'assurance et d'épargne) ;
- de la Gestion d'actifs.

Le Groupe présente une information sectorielle secondaire sur base de la localisation géographique des actifs.

Certains frais généraux, tels que ceux relatifs à la gestion comptable, la gestion financière ou la gestion sur le plan juridique, sont pris en charge par les différents segments par le biais des entités faisant partie des segments. Ces frais sont identifiés et alloués aux entités du Groupe selon un système interne d'imputation de frais et selon un schéma comptable unique.

13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Sont considérés comme des produits des activités ordinaires les produits provenant des primes d'assurance en branches Vie et Non-Vie, des prestations de services et de l'utilisation d'actifs d'entités du Groupe productrices d'intérêts, de redevances et de dividendes.

- Les primes d'assurances sont prélevées soit pour des périodes non reconductibles convenues au cas par cas avec les clients, soit pour des durées déterminées et renouvelables par tacite reconduction.
- Les prestations de services impliquent généralement l'exécution par une entité du Groupe de

tâches convenues contractuellement dans un délai convenu. Les services peuvent être rendus au cours d'une seule période comptable ou sur plusieurs périodes comptables.

Les revenus en provenance de la gestion patrimoniale dans le cadre de contrats d'investissement sont des commissions de gestion du portefeuille de valeurs mobilières et des dépôts sous-jacents à ces contrats. Ces revenus sont fixés lors de la signature du contrat d'investissement et sont décomptés périodiquement. Les frais de gestion prélevés lors de la signature des contrats de financement couvrent tant les dépenses facturées par des tiers que la compensation des frais commerciaux encourus.

- L'utilisation par des tiers d'actifs appartenant à des entités du Groupe génère des produits des activités ordinaires sous forme :
 - a. d'intérêts – rémunération de l'utilisation de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie ou montants dus aux entités ;
 - b. de dividendes – distribution de bénéfices aux détenteurs d'instruments de capitaux propres à concurrence des droits qu'ils détiennent dans une catégorie de titres composant le capital.

14. CONTRATS DE LOCATION

Certaines immobilisations corporelles utilisées par le Groupe, tels les immeubles de bureaux, ont été prises en location. Les paiements au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Il s'agit de contrats de location simples sans transferts significatifs de risques et avantages au Groupe.

Note 4. Changement de méthodes comptables.

1. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE DANS LE CADRE DE IAS 19 «AVANTAGES DU PERSONNEL».

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 19 révisée, entrée en vigueur le 1er janvier 2006, le Groupe a décidé de profiter de l'option permettant la reconnaissance en capitaux propres plutôt qu'en résultat de l'intégralité des gains et pertes actuariels déterminés dans le cadre de l'évaluation des régimes de retraite au cours de la

période dans laquelle ils surviennent.

Le changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement, conformément aux dispositions transitoires de la norme IAS 19 révisée, tel que détaillé ci après :

- Au compte de résultat :

	31.12.2005	31.12.2004
Frais d'administration		
Solde du compte "Frais d'administration" avant modification	-18 150,7	-20 966,2
Effet de la reconnaissance en fonds propres des écarts actuariels	-1 216,2	1 550,0
Solde du compte "Frais d'administration" après modification	-19 366,9	-19 416,2
Impôts (1)		
Solde du compte "Impôts" avant modification	-19 998,2	-15 312,7
Effet de la reconnaissance en fonds propres des écarts actuariels	369,5	-470,9
Solde du compte "Impôts" après modification	-19 628,7	-15 783,6
Résultat de l'exercice		
Solde du compte "Résultat de l'exercice" avant modification	50 579,8	38 788,6
Effet de la reconnaissance en fonds propres des écarts actuariels	-846,7	1 079,1
Solde du compte "Résultat de l'exercice" après modification	49 733,1	39 867,7

(1) Impôts différés

- Au bilan : les engagements repris sous l'intitulé « *Provisions pour pensions complémentaires* » restent inchangés.
- L'adoption de l'amendement IAS 19 a pour effet de transférer le « *Tableau des variations des capitaux propres* » en Note 10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ce tableau est remplacé dans le rapport annuel par un tableau intitulé « *Etat des produits et charges comptabilisés* ».

Note 5. Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable

Pour préparer les présents comptes annuels consolidés, la Direction doit établir à la date de ces états des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et donner des informations sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les produits et charges présentés pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement. Les effets des modifications d'estimations comptables sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle la modification est apportée si cette dernière ne concerne que la période en cours, ou sur la période au cours de laquelle la modification est apportée et les périodes suivantes si la modification porte à la fois sur la période en cours et les périodes ultérieures.

La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information est donnée dans l'annexe des états financiers, concerne notamment l'évaluation des provisions techniques d'assurance et les modalités pour déterminer les montants des éventuelles dépréciations pour perte de valeur.

2. AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La présentation du tableau des flux de trésorerie a été adaptée, d'une part pour tenir compte des découverts bancaires en déduction de la trésorerie, et d'autre part pour disposer d'une présentation sur base du résultat avant impôts.

1. ESTIMATION DE LA CHARGE DES SINISTRES

La charge effective des sinistres couverts par les contrats d'assurance constitue une estimation comptable critique. Différents éléments d'incertitude doivent être pris en considération dans l'estimation des sinistres, en particulier en matière de sinistres en branche de responsabilité civile (« RC »), tant RC Générale que RC Auto, dont le règlement peut intervenir plusieurs années après leur survenance. En l'absence de jurisprudence constante et en raison des modifications de loi, et en général, des changements de l'environnement économique, une estimation précise de l'évolution future de la charge finale est difficile. Ces estimations sont faites de façon prudente par la Direction et des gestionnaires expérimentés.

Les sommes estimées comme paiements futurs dans le cadre des dossiers individuels sont inscrites dans les provisions pour sinistres. Ces provisions, à l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, ne sont pas escomptées. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de gestion futurs de ces sinistres. Ces estimations

sont faites sur base de données historiques, des tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées dans les branches d'assurances individuelles.

2. CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET ASSURANCE PENSION COMPLÉMENTAIRE À LONG TERME

2.1 Estimation résultant de contrats d'assurance

Vie et pension complémentaire à long terme

L'estimation des dettes résultant de contrats d'assurance Vie à long terme est effectuée par le Groupe. Cette estimation se fonde sur le nombre de décès pour toutes les années pendant lesquelles le Groupe est exposé aux risques. Elle résulte également des standards du secteur et des tables de mortalité ayant obtenu l'aval des instances de contrôle. Pour les contrats dont le risque consiste dans la survie de l'assuré, des ajustements raisonnables tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie sont réalisés.

La source d'incertitude majeure en matière de risque décès est l'évolution d'épidémies ou de pandémies telles que le SIDA ou la grippe aviaire notamment, ainsi que les changements de modes de vie en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de tabac. Par contre, les progrès réalisés en matière de soins médicaux et les améliorations des conditions sociales pourront avoir des effets positifs sur l'espérance de vie.

Les contrats épargne sans composante de risque d'assurance ne bénéficient pas d'une couverture de réassurance. Lorsque ces contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

2.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance Vie, comportant un risque significatif de mortalité, sont calculées conformément aux prin-

cipes en vigueur approuvés par les autorités de surveillance, selon les principes prospectifs, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et des frais de gestion.

En cas de changement des tables de mortalité, une provision supplémentaire correspondant à l'écart entre les provisions calculées selon l'ancienne et la nouvelle table est constituée.

Lorsque les contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

Les provisions mathématiques sur les contrats d'épargne sont déterminées à l'aide d'une approche rétrospective et correspondent au total des cotisations versées, majorées des rendements déterminés sur base des taux techniques. Sont également incluses dans les provisions mathématiques les provisions pour participations discrétionnaires allouées lorsque les contrats les prévoient.

3. ESTIMATION DES REVENUS FINANCIERS

Le Groupe procède également à l'estimation des revenus financiers futurs en provenance des actifs investis en placements de valeurs mobilières et immobilières. Ces estimations se font sur base des rendements courants du marché, ainsi que sur une hypothèse d'évolution des revenus de loyers et des revenus de dividendes.

4. CONTRATS D'INVESTISSEMENT (EN UNITÉS DE COMPTE)

Le Groupe souscrit un nombre important de contrats, liés à des supports qui sont valorisés en juste valeur en contrepartie du résultat. Ces instruments de supports ne sont pas tous cotés dans un marché actif et leur valeur de réalisation est déterminée par le biais de différentes techniques de valorisation prévues en l'absence de marché actif.

Ces techniques sont validées avant leur utilisation et, le cas échéant, adaptées afin de garantir un résultat qui reflète une valeur de marché comparable à des actifs similaires.

Des changements dans les hypothèses de base de ces techniques, (i.e. volatilité, risque de crédit, etc.) peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de réalisation estimée de ces instruments

financiers. Toutefois, étant donné que pour ces contrats l'engagement du Groupe vis-à-vis des souscripteurs correspond à la juste valeur des instruments financiers correspondants, aucun risque financier ne se dégage réellement de cette forme de contrat pour le Groupe. Ces contrats font supporter aux souscripteurs les risques financiers, mais leur garantissent en contrepartie les bénéfices et revenus sur ces supports.

Note 6. Gestion des risques d'assurance et risques financiers

Le Groupe souscrit des contrats par lesquels un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux sont transférés entre deux parties. La présente note énumère ces risques et illustre la façon dont le Groupe les gère.

1. LE RISQUE D'ASSURANCE

Le risque propre à chaque contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude sur le montant du règlement du sinistre que cet événement entraîne. De par la nature même du contrat d'assurance, le risque est aléatoire et de ce fait imprévisible.

Dans le cas d'un portefeuille d'assurance pour lequel la fréquence théorique et le coût moyen des sinistres sont appliqués pour la détermination de la prime d'assurance, le risque principal est que la charge de sinistre réelle s'avère être supérieure au montant des revenus de primes attendus. Ceci peut être le cas par exemple, lorsque les hypothèses de fréquence et de coût moyen sont inférieures à la réalité. Par ailleurs, l'occurrence de l'événement assuré est par essence aléatoire tout comme la fréquence et le coût moyen dévieront d'année en année des statistiques qui auront permis de déterminer l'estimation.

L'expérience montre que plus le portefeuille est important, moindre sera la déviation par rapport aux statistiques de base. De plus, un portefeuille plus diversifié est moins exposé aux conséquences d'une déviation des résultats réels par rapport aux hypothèses de base.

1.1. Assurance Non-Vie

1.1.1. Généralités

En matière d'assurance Non-Vie, le Groupe est confronté à trois types de risques d'assurance. Les deux premiers types de risques concernent l'activité en cours et future qui supporte à la fois le risque de tarification et le risque de sinistralité extrême. Le troisième type de risque concerne l'activité passée qui supporte un risque de provisionnement. En ce qui concerne l'activité en cours, la gestion du risque de sélection se fait principalement par le biais de l'acceptation des risques proposés dans le cadre des règles de sélection définies par la politique commerciale du Groupe.

1.1.2. Le risque de tarification

La définition du risque de tarification

Pour chaque contrat d'assurance, en contrepartie du paiement d'une prime par le client, le Groupe

s'engage à indemniser celui-ci dans l'hypothèse où l'événement assuré survient. Autrement dit, au niveau d'un produit d'assurance ou d'une branche d'assurance, le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres.

La gestion du risque de tarification

Pour gérer ce risque, le Groupe dispose de trois moyens.

a) Moyens techniques

En tant qu'acteur majeur sur le marché national, le Groupe dispose d'une base de données statistiques importante qui lui permet de réduire le risque de volatilité dans les calculs de probabilité de survenance des sinistres, ainsi que dans le calcul des coûts moyens attendus. Cette base statistique est exploitée par les actuaires du Groupe pour calculer les tarifs.

Dans la phase de conception du produit, le Groupe fait des tests à partir d'hypothèses techniques, commerciales et de gestion afin de tester la sensibilité du niveau de profitabilité attendu. Chaque année, à partir de tableaux de bord ou d'analyses complémentaires, le Groupe ajuste ces hypothèses et adapte les tarifs si nécessaire.

b) Cadre légal

La majorité des contrats sont souscrits pour une durée d'un an et reconductibles tacitement. Grâce aux outils de pilotage décrit au point a), si le Groupe constate une insuffisance tarifaire, il peut agir et modifier les tarifs non seulement pour les nouveaux contrats, mais également pour le portefeuille, moyennant un préavis de trois mois au moins avant l'échéance annuelle du contrat.

En branche maladie, les contrats sont souscrits pour une durée indéterminée avec un droit de

résiliation exclusif pour le preneur d'assurance. Toutefois, les contrats contiennent une clause d'ajustement du tarif qui est déterminé par les données statistiques de sinistralité de l'ensemble des contrats en portefeuille, par comparaison avec les sinistres estimés à l'émission du contrat mais sous le contrôle d'un expert externe.

c) Recours à l'expertise externe

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels...), le Groupe bénéficie de l'expertise mondiale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

1.1.3. Le risque de sinistralité extrême

La définition du risque de sinistralité extrême

Lorsque les actuaires calculent le tarif d'une garantie d'un produit, ils enlèvent de leur base statistique les sinistres extrêmes. Par sinistre extrême, on entend tout événement dont la probabilité de survenance est faible (inférieure à 0,5% par exemple), mais dont le coût est important par rapport au volume de prime annuel de la branche d'assurance. En contrepartie de l'exclusion de cette sinistralité dite « extrême », il sera rajouté à la prime calculée le coût de financement de ce risque. Ce coût est financé par un programme de réassurance dont les caractéristiques principales sont décrites dans le paragraphe suivant.

A titre d'exemple, le Groupe considère à ce jour les sinistres suivants comme « extrêmes » :

1. Une Tempête dépassant par événement un coût cumulé total de € 3,0 millions.
2. Un sinistre Responsabilité Civile dépassant un coût de € 1,5 million.
3. Un sinistre Incendie ou Explosion dépassant € 1,0 million.

La gestion du risque de sinistralité extrême

Chaque année, pour se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe souscrit un programme de réassurance composé de différents contrats et de différents réassureurs.

Le coût global de ce programme de réassurance est intégré dans le tarif des contrats d'assurance. Les principaux contrats de réassurance sont les suivants :

Contrats de réassurance	Type de réassurance
Responsabilité Civile Auto	Excédent de sinistre
Responsabilité Civile Générale	Excédent de sinistre
Incendie	Excédent de somme
Incendie	Excédent de sinistre
Catastrophes naturelles	Excédent de sinistre
Accident	Excédent de sinistre

1.1.4. Le risque de provisionnement

La définition du risque de provisionnement

Le risque de provisionnement résulte de l'incertitude sur la provision pour sinistres figurant au bilan. Cette provision est la somme des trois montants suivants :

- la provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés;
- la provision pour sinistres survenus non déclarés ou insuffisamment provisionnés (IBNR et IBNER);
- la provision pour frais internes de gestion sinistre en cas de cessation d'activité.

La gestion du risque de provisionnement

a) La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés

Elle correspond à la somme des provisions estimées dossier par dossier par nos gestionnaires sinistres en fonction de leur expertise et des informations dont ils disposent au moment de l'estimation. Le risque de sous-provisionnement de ce montant est évalué selon une méthode actuarielle en deux étapes et provisionné le cas échéant dans une provision spéciale appelée provision pour IBNER (Incurred But Not Enough

Reported). Cette méthode est décrite dans le point suivant b).

b) La provision pour sinistres non déclarés ou insuffisamment provisionnés (IBNR et IBNER)

La provision liée aux sinistres survenus non déclarés (IBNR) est calculée à partir de la moyenne des sinistres déclarés tardivement les années précédentes, puis corrigée d'un facteur d'évolution du portefeuille. Ce montant peut également être corrigé, si le Groupe observe des changements dans la cadence d'ouverture des dossiers sinistres. Enfin, on corrige ce calcul afin de tenir compte également du risque de déclaration très aléatoire lié aux sinistres de Responsabilité Civile Professionnelle (médicale notamment).

La provision éventuelle pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) est évaluée selon une méthode actuarielle en deux étapes.

La première étape consiste à estimer, pour chaque branche d'assurance, le coût final de la charge sinistre de chaque année d'assurance en

fonction de l'observation du passé. L'application de la méthode actuarielle classique dite de « Chain Ladder » permet d'obtenir ainsi une estimation pour chaque branche d'assurance.

Dans une deuxième étape, le Groupe tient compte de la volatilité du résultat obtenu en utilisant un intervalle de confiance sur l'estimation obtenue par la méthode « Chain Ladder ». Une fois cet intervalle de confiance obtenu, le Groupe regarde comment se positionne la provision bilantaire décrite au point a) par rapport à cet intervalle d'estimation. Dans l'hypothèse où elle serait proche de la limite inférieure de l'intervalle d'estimation, a fortiori hors de l'intervalle, le Groupe fixe alors une provision IBNER. Actuellement, compte tenu du niveau de confiance très satisfaisant obtenu, le Groupe n'enregistre pas de provision IBNER.

c) La provision pour frais de gestion interne des sinistres

Cette provision est calculée à partir d'un modèle ayant pour paramètres :

- le type de sinistre (dossiers corporels importants, dommages Auto...);
- la durée de vie probable du dossier ;
- le coût moyen d'un acte de gestion sinistre ;
- le nombre de dossiers ;
- un taux de réactualisation.

1.1.5. Groupes de branches Non-Vie

a) Branches de Responsabilité Civile

Les risques inhérents aux contrats d'assurance en branche Non-Vie sont complexes et diffèrent d'une branche à l'autre. La branche présentant les risques les plus difficiles à quantifier est celle couvrant la Responsabilité Civile.

La plus grande fréquence s'observe en Responsabilité Civile Auto. On distingue généralement les sinistres matériels des sinistres

corporels. Tandis que les sinistres matériels peuvent sur le plan de l'estimation se baser de façon satisfaisante sur les coûts moyens historiques et la fréquence de survenance, les sinistres corporels par contre requièrent des techniques d'estimation différentes selon leur nature. Ces indications sont mises à profit par les gestionnaires dans l'évaluation individuelle du coût de chaque sinistre matériel.

Il s'agit de déterminer la perte économique, les dommages esthétiques, le préjudice moral, les coûts actuels et futurs du traitement médical, etc. L'estimation de l'indemnité tient compte en outre du délai prévisible de règlement, ainsi que d'une majoration au taux d'intérêt légal. Les dossiers sinistres non encore clôturés font l'objet d'une revue périodique afin de déterminer si les sommes réservées sont adéquates.

De plus, la provision pour sinistres fait périodiquement l'objet d'une analyse visant à déterminer l'adéquation de la provision globale. Pour ce faire, différentes méthodes de calculs sont utilisées, comme la « Chain Ladder ». (cf.b))

L'adéquation des provisions pour sinistres des branches Non-Vie se vérifie par la représentation triangulaire du développement de la charge de sinistres par année de survenance. (cf.f))

b) Assurances Dommages aux Biens

(Incendie, Accident et Risques divers)

Ces contrats couvrent la propriété contre toutes sortes de dommages tel l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, etc.

c) Fréquence et coût des sinistres

Les contrats en assurances Dommages aux Biens sont souscrits par référence à leur valeur de remplacement et sous réserve des limites contractuelles. Ces indemnisations comprennent le coût de reconstitution du bien ainsi que

les pertes encourues pendant la période entre le moment de survenance du sinistre et le moment où les opérations commerciales reprennent dans le cas d'une couverture d'assurance de la perte d'exploitation. Les raisons de la survenance de ces sinistres sont des plus diverses, de l'incident mineur chez le particulier en passant par les dommages causés par la tempête ou le bris de conduites d'eaux et les court-circuits.

Le Groupe se réserve le droit de ne pas reconduire un contrat lors de son échéance. Il se réserve également le droit de refuser le paiement d'une indemnité en cas de fraude ou de présomption de fraude. Le Groupe souscrit ces risques sur le territoire grand-ducal et en libre prestation de services sur le territoire belge.

d) Sources d'incertitude dans l'estimation des sinistres

En règle générale ces sinistres peuvent être estimés de façon relativement précise puisque l'estimation se base soit sur la somme assurée, soit encore sur les devis de réparation établis par les experts ou corps de métier. De plus, le délai

de règlement des sinistres est faible de sorte que les frais de gestion et de règlement peuvent être estimés de façon fiable.

Ce n'est qu'en cas de désaccord entre l'expert et le sinistré que le délai peut s'allonger. Ceci est surtout le cas dans les calculs de perte d'exploitation. A la fin de l'exercice 2006, le Groupe est d'avis que le provisionnement des sinistres non encore liquidés est suffisant.

e) Concentration des risques

En branches Non-Vie, le Groupe opère au Grand-Duché de Luxembourg et dans une faible mesure en Belgique dans les régions limitrophes du Grand-Duché. Comme le Groupe détient une part de marché importante, il s'est doté de couvertures de réassurance renforcées en matière de cumul de risques.

• Risques de Responsabilité Civile

Charge de sinistres (paiements + provisions au 31.12.2006) € millions	Année de survenance		
	2006	2005	2004
Avant réassurance	48,9	49,3	40,3
Après réassurance	40,2	40,2	35,4

Le risque de concentration porte tant sur la Responsabilité Civile Auto (tunnel, carambolage), que non Auto (produits défectueux).

Pour se prémunir contre ces différents risques de Responsabilité Civile, le Groupe dispose d'un traité de réassurance non proportionnel par

événement, dont la couverture est illimitée pour la RC Auto.

Toutefois, sur les dernières années, le Groupe n'a pas enregistré de sinistre majeur de ce type comme le montrent les chiffres ci-dessus.

• **Risques de Dommages aux Biens hors captives**

Charge de sinistres (paiements + provisions au 31.12.2006) € millions	Année de survenance		
	2006	2005	2004
Avant réassurance	58,9	50,2	42,8
Après réassurance	42,3	37,1	33,0

Le risque de concentration porte essentiellement sur les bâtiments et leur contenu (explosion d'un site industriel, crash aérien, tempête). Dans une moindre mesure, compte tenu de l'importance de la part de marché du Groupe dans la branche automobile, le risque de grêle sur un parking aérien ou d'incendie dans un parking souterrain n'est pas négligeable. Pour se prémunir contre ces différents risques de Dommages aux Biens, le Groupe dispose de deux traités de réassurance non proportionnels par événement. Le premier traité couvre le risque tempête et grêle avec une couverture correspondant au sinistre maximum

possible une fois tous les cent ans. Le second traité couvre le risque incendie et explosion avec une couverture adaptée à notre portefeuille. En complément, afin de limiter les engagements les plus importants sur les sites industriels et les bâtiments de grande taille, le Groupe dispose également d'un traité de réassurance proportionnel et, le cas échéant de cessions facultatives au cas par cas. Sur les trois dernières années, aucun événement majeur de ce type ne s'est produit.

• **Risques d'accident**

Charge de sinistres (paiements + provisions au 31.12.2006) € millions	Année de survenance		
	2006	2005	2004
Avant réassurance	2,1	2,5	1,7
Après réassurance	1,8	2,5	1,7

Le risque de concentration porte sur les accidents de type catastrophique (crash aérien, terrorisme, accident de bus ou de train, incendie ou explosion d'une société assurée dans le cadre d'un contrat groupe). Pour se prémunir contre ces différents risques de décès ou d'invalidité, le Groupe dispose d'un traité de réassurance non proportionnel par événement dont la couverture est adaptée à notre portefeuille. Toutefois, sur les dernières années,

le Groupe n'a pas enregistré de sinistre majeur de ce type comme le renseignent les chiffres ci-dessus.

L'adéquation des provisions pour sinistres des branches Non-Vie se vérifie par la représentation triangulaire du développement de la charge de sinistres par année de survenance.

f) Tableaux triangulaires

- Triangle de développement de la charge de sinistres brute par exercice de survenance

€ milliers		Année de développement					
		0	1	2	3	4	5
Année de survenance	2001	85 641,2	88 735,4	83 922,5	80 975,6	76 131,9	74 158,9
	2002	90 628,2	89 336,2	85 849,3	83 635,5	82 531,8	
	2003	103 127,4	99 874,4	95 041,3	90 698,1		
	2004	94 276,5	88 930,9	84 302,4			
	2005	102 269,0	100 396,8				
	2006	107 164,9					

- Triangle de développement de la charge de sinistres nette de réassurance par exercice de survenance

€ milliers		Année de développement					
		0	1	2	3	4	5
Année de survenance	2001	79 634,6	80 142,3	75 452,2	73 382,7	71 173,7	69 444,0
	2002	82 549,0	79 379,5	76 419,6	73 476,0	72 522,5	
	2003	91 742,8	88 564,8	83 192,4	81 327,2		
	2004	88 152,5	83 392,7	79 204,7			
	2005	94 690,2	90 378,3				
	2006	98 178,6					

Dans le but de communiquer une vue aussi objective que possible de l'évolution de la charge de sinistres par exercice de survenance, il a été nécessaire d'enlever l'ensemble des sinistres déclarés dans le cadre de contrats d'assurance captifs pour lesquels les entités agissent comme fronteur pour compte de compagnies de réassurance captives (solde des provisions net de paiements au 31 décembre 2006: € 18 861,3 milliers). De plus, la charge de sinistres au 31 décembre 2006 ne renseigne pas les événements pour lesquels le Groupe ne porte pas la

responsabilité de la gestion mais dans lesquels le Groupe participe en vertu de conventions nationales, tels les sinistres gérés pour compte du Bureau luxembourgeois et du Fonds commun de garantie automobile (provision brute de réassurance et nette de paiements de € 1 514,6 milliers). Finalement, afin de tenir compte de l'exiguïté du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et de l'incidence qu'un sinistre important peut avoir sur le développement de la charge sinistres d'une année de survenance en particulier, les événements dont la charge dépasse la limite

du premier risque défini par les contrats de réassurance, ont été écartés (provision brute de réassurance et nette de paiements de € 11 354,2 milliers). La charge de sinistres brute de réassurance des exercices de survénance antérieurs à 2001 s'élève, nette de paiements, à

€ 121 028,3 milliers et les paiements des exercices de survénance 2001 à 2006 à € 396 816,6 milliers. Compte tenu de tous ces éléments, la provision pour sinistres brute s'élève au 31 décembre 2006 à € 295 194,7 milliers.

- Analyse de sensibilité

Comme évoqué au point 1.1.3, le résultat est fortement sensible au risque de sinistralité extrême. Cette sensibilité est mesurée sur les différents « stress tests » suivants :

Définition des stress tests

1	Un sinistre « RC Automobile » dans un tunnel ou carambolage de € 50,0 millions
2	Cinq sinistres « RC Automobile » d'une valeur unitaire de € 1,5 million
3	Un sinistre « Tempête » dont le cumul des dommages est de € 25,0 millions
4	Un sinistre « Incendie » de € 25,0 millions dans une usine dont la valeur assurée est de € 70,0 millions
5	Un sinistre « Explosion » de € 50,0 millions dans une usine dont la valeur assurée est de € 70,0 millions. De plus, l'explosion endommage aux alentours 50 habitations de notre portefeuille avec un coût moyen de € 250,0 milliers par habitation. Le sinistre total s'élève donc à € 62,5 millions

Impact sur le résultat avant impôts € milliers	Stress test 1	Stress test 2	Stress test 3	Stress test 4	Stress test 5
Impact avant réassurance	- 50 000	- 7 500	-25 000	-25 000	-62 500
Coût cédé aux réassureurs facultatifs	-	-	-	13 215	26 430
Coût cédé aux réassureurs traités proportionnels	-	-	-	10 178	20 355
Coût cédé aux réassureurs traités non proportionnels	48 500	-	22 000	607	6 000
Impact après réassurance	- 1 500	- 7 500	- 3 000	- 1 000	- 9 715

Comme le montre le résultat des « stress tests », le scénario le plus catastrophique aurait un impact négatif maximal de € 9,7 millions (avant impôts) sur le résultat après réassurance, soit moins de 3,0 % des capitaux propres consolidés.

1.2. Assurance Vie

1.2.1. Généralités

On distingue en assurance Vie essentiellement les contrats destinés à couvrir uniquement les risques décès et invalidité, comme par exemple les contrats d'assurance « temporaire solde restant dû », et les contrats combinés assurant le risque et comportant un volet épargne.

a) Fréquence et risque de cumul

Pour les contrats assurant les risques décès et invalidité, le facteur le plus important pouvant avoir une incidence sur la fréquence sont des événements de catastrophes ou encore des modifications importantes dans l'hygiène de vie comme la consommation de tabac, d'alcool, l'alimentation et l'exercice physique. Pour les contrats où le risque assuré est la survie, le facteur le plus important est le progrès des sciences médicales et sociales ayant une influence positive sur l'espérance de vie.

En ce qui concerne les tendances long terme de mortalité et de longévité, une révision régulière des hypothèses qui sont à la base de notre tarification est effectuée.

b) Concentration des risques

La politique de réassurance qui couvre les risques de catastrophe couvre aussi tout risque de concentration. De fait, tout sinistre catastrophe touchant au moins trois personnes est couvert par ce traité.

c) Sources d'incertitudes dans l'estimation des paiements à échéance finale et des primes futures à encaisser

Les sources d'incertitude sont des éléments aléatoires qui influencent les estimations, tels les changements à long terme de la longévité et les changements comportementaux des assurés. Le Groupe utilise des tables de mortalité qui sont reconnues comme adéquates localement. Un

contrôle systématique est fait afin de vérifier le comportement du portefeuille et des statistiques de mortalité générale. Si des déviations importantes devaient être détectées par l'enquête, les ajustements nécessaires seraient faits dans les provisions mathématiques afférentes à ces contrats et dans les tarifs des produits concernés.

1.2.2. Assurance Vie à long et à court terme, hypothèses, modification d'hypothèses et sensibilité

Les contrats d'assurance Vie à rendement garanti et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire font l'objet d'une estimation lors de la souscription du contrat en tenant compte des probabilités de décès, annulations, taux d'intérêts et frais généraux.

Sur base de ces hypothèses, le Groupe calcule l'engagement d'assurance pour toute la durée de vie du contrat. Ensuite, de nouvelles estimations sont faites régulièrement afin de déterminer si les estimations initiales restent suffisantes. En cas d'insuffisance de l'estimation courante, des provisions additionnelles sont constituées.

En ce qui concerne les contrats bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon précise la juste valeur de cette clause dans ces contrats. En effet, bien que cette clause donne droit à un complément de rémunération, le taux d'intérêt auquel cette participation discrétionnaire sera calculée, reste du ressort des Conseils d'administration des entités sur recommandation des actuaire.

La décision quant au montant de la participation discrétionnaire à attribuer aux contrats est fonction de la performance réalisée par les actifs investis. Les taux à attribuer aux contrats sont déclinés à partir de ce montant.

1.2.3. Les hypothèses de sensibilité

Sur base régulière et au moins annuelle, les portefeuilles Vie sont soumis à des «stress tests». Ces « stress tests » montrent l'excédent – le cas échéant l'éventuelle insuffisance – de couverture des engagements du Groupe. Les tests tant pour les contrats d'assurance à court terme que les contrats d'assurance à long terme, portent sur l'impact d'une variation des taux obligataires de référence en cas de hausse et de baisse de 25,0%.

En date du 31 décembre 2006, par rapport à l'excédent des actifs de couverture des provisions techniques calculé selon les dispositions réglementaires en vigueur, le taux de couverture évolue de manière suivante :

- au taux de référence de 3,95 % (2005 : 3,3%), l'excédent augmente de 42,0% (2005: 8,8%) ;
- au taux de 4,95% (2005 : 4,1%), soit une hausse de 25,0% (2005 : 25,0%), l'excédent augmente de 70,0% (2004 : 30,3%) ;
- au taux de 2,96% (2005 : 2,5%), soit une baisse de 25,0%, l'excédent augmente de 11,0% (2005 : 12,2%).

Le Groupe contrôle, sur base d'un modèle économique, les insuffisances éventuelles des rendements futurs par rapport aux engagements contractuels.

Vu la conjoncture à la hausse des taux, l'insuffisance établie en 2005 dans un scénario de rendement récurrent du portefeuille de 2,8% à 2,9% n'est pas modifiée. Elle peut être estimée entre 15,4% (2005 : 15,4%) et 11,9% (2005 : 11,9%) de l'excédent de couverture, soit une fluctuation maximale actuelle € 2 679,0 milliers avec une incidence directe sur les capitaux propres du Groupe à concurrence € 1 867,0 milliers nets d'impôts.

Cette insuffisance est entièrement couverte par des provisions additionnelles à fin 2006.

Les traités de réassurance ne couvrent que les risques d'assurance proprement dits et n'interviennent pas dans le cadre de la couverture des engagements.

Ces scénarii partent de l'hypothèse qu'il n'existe pas de risque de contrepartie à l'égard des réassureurs et que toutes les autres variables restent constantes. En cas de défaillance des réassureurs, les charges encourues par le Groupe seraient plus importantes.

1.2.4. Contrat d'assurance Vie à court terme

Le Groupe souscrit des contrats à court terme en Vie Individuelle dans le cadre des contrats financés. Ces contrats servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens de consommation.

En assurance de groupe, ces contrats court terme sont souscrits par des sociétés dans le cadre de fonds de pensions complémentaires au bénéfice des employés de ces sociétés.

Dans la plupart des cas, ces contrats, à côté du volet de constitution d'une épargne, couvrent les risques décès et invalidité. Le risque Vie n'est pas exposé à d'autres aléas que ceux déjà cités ci-dessus en matière de catastrophes ou d'hygiène de vie.

1.2.5. Contrats d'assurance Vie à long terme vendus en libre prestation de services

Outre les contrats cités ci-dessus, le Groupe souscrit des contrats Vie en libre prestation de service au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg. Ces contrats sont soit classés comme contrats d'investissement, soit comme contrats d'assurance selon l'existence ou non de risque d'assurance significatif selon IFRS 4.

Dans la majeure partie des cas, le souscripteur verse une prime unique qui sert dès lors comme épargne à investir en fonction d'une politique d'investissement préalablement déterminée. Il s'en suit que pour cette forme de contrat, le risque financier est supporté par le souscripteur, sauf bien sûr pour la partie du risque d'assurance couvert par le contrat.

2. LE RISQUE FINANCIER

Le Groupe supporte un risque financier à travers ses actifs financiers, les créances de réassurance et ses passifs d'assurance. En assurance Vie, il existe le risque que les revenus en provenance des actifs financiers ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements en matière d'assurance épargne résultant des contrats d'assurance souscrits. La marge financière est exposée au risque de variations combinées du taux de rémunération des provisions techniques et du taux technique en branche Vie et du taux d'intérêt légal à appliquer aux provisions sinistres en branches Non-Vie.

Compte tenu du profil caractérisant les passifs assurantiels et le profil des flux de trésorerie, le Groupe effectue une gestion des actifs financiers recherchant une rentabilité équilibrée face aux risques encourus.

Elle tient compte du cadre légal imposant pour l'investissement des provisions techniques des limites autant par nature des actifs et par émetteur de façon à éviter les risques de concentration. La gestion des actifs s'effectue, au-delà des limites légales, en appliquant une diversification poussée des investissements. Il n'est pas en général appliqué de couverture de risque (hedging) par des instruments dérivés. Les ajustements de portefeuille jugés nécessaires sont effectués directement sur les actifs gérés.

Les facteurs de risque les plus importants sont les risques de taux, les risques de marchés, le risque de crédit et le risque de change.

Dans le cadre du risque de crédit, le Groupe a identifié ce risque dans le cadre de la gestion des clients, des intermédiaires et des réassureurs. Tandis que les deux premiers sont gérés par le service contentieux, le risque de crédit de réassurance est géré par le comité de réassurance. Les autres risques résultent de positions ouvertes en taux d'intérêts, taux de change, actions et SICAV qui sont exposés aux mouvements des marchés. Compte tenu de la structure des portefeuilles de valeurs mobilières, le risque le plus important est le risque de taux.

Le risque de taux est particulièrement important pour les contrats à long terme puisque la probabilité de voir d'importantes variations dans les taux d'intérêts à moyen et long terme est grande. Ainsi, la baisse des rendements d'actifs due à une baisse durable des taux obligataires et/ou des marchés actions peut réduire la marge financière si le rendement des actifs investis n'est pas suffisant pour faire face aux taux techniques et taux de participation aux bénéfices cumulés. Cependant, la hausse des taux obligataires réduit la valeur des portefeuilles d'obligations et peut engendrer d'importantes corrections de valeur.

Le risque de marchés s'applique à la perte des actifs investis en actions. Une baisse durable des marchés des actions et du marché immobilier peut non seulement entraîner des corrections de valeur, voire des dépréciations, mais réduit les plus-values latentes et les surplus disponibles.

Le risque de change est marginal, les actifs et passifs du Groupe étant essentiellement en Euros.

2.1. Le risque de taux

Le risque de taux est le principal risque pouvant affecter la valeur des actifs de couverture des provisions techniques selon la législation luxembourgeoise et les provisions techniques. Par risque de taux on entend les variations des taux d'intérêts du marché à moyen et à long terme, par rapport au taux d'intérêt technique pour les contrats d'épargne et au taux d'intérêt légal pour les sinistres en assurance Non-Vie.

En assurance Non-Vie, les évaluations en matière de sinistres tiennent compte du taux d'intérêt légal et du taux d'actualisation des rentes.

Les contrats à long terme dits en unités de compte (UC) pour lesquels l'épargne constituée est représentée par des parts dans des fonds communs de placements ne comportent pas un tel risque puisque le preneur du contrat supporte lui-même le risque de l'investissement.

Les contrats Vie à long terme avec constitution d'épargne et d'épargne pension comportent un taux de rémunération fixe et garanti lors de leur souscription, lié au taux technique en vigueur à la souscription, augmenté d'un taux de rémunération complémentaire appelé participation discrétionnaire. Ce dernier est fixé de façon discrétionnaire par le Conseil d'administration de la société émettrice du contrat. Le taux technique est fixé périodiquement par le Commissariat aux Assurances en fonction de l'évolution de certains critères et notamment du taux d'intérêt à long terme du marché.

Le taux de participation discrétionnaire est revu de temps en temps suite à une analyse et une proposition de l'actuaire en tenant compte d'une part, du revenu financier obtenu par le Groupe et d'autre part, du taux technique attribué au contrat lors de sa souscription.

Pour ces contrats, le risque pour le Groupe consiste dans une insuffisance possible des revenus des actifs de couverture par rapport à la rémunération à servir à l'épargne constituée et rémunérée au taux technique par ces contrats d'assurance Vie. Le tableau suivant reflète le portefeuille de contrats d'assurance disposant d'une composante épargne ainsi que le taux de rémunération moyen des actifs de couverture.

Provisions d'assurance Vie € milliers au 31.12.2006	281 818,6
Taux de rendement moyen à échéance des actifs obliga- taires de couverture	3,6%

Le tableau suivant montre la composition des différents actifs de couverture à taux fixe des provisions techniques :

au 31.12.2006	Juste valeur € milliers	Taux d'intérêt effectif
Obligations	717 754,0	3,7%
Dépôts bancaires à terme	100 361,7	3,6%

Les obligations à taux fixe sont soumises à un risque de variation de juste valeur. Les dépôts bancaires sont soumis à un risque de cash-flow, étant donné que le taux de rémunération est variable.

Le Groupe gère le risque de taux d'intérêt en évaluant les rendements en relation avec la durée de vie pondérée moyenne du portefeuille obligataire. La durée moyenne permet d'établir la sensibilité de ce portefeuille par rapport aux changements des taux d'intérêts à long terme du marché. Dans une optique de gestion actif/passif (ALM), il est veillé, pour les contrats à taux garanti lié au taux technique, à ce que les rendements

récurrents de l'actif représentatif soient en ligne ou supérieurs au taux moyen contracté et que l'écart en durée de vie moyenne soit justifié. L'écart de durée entre actif et passif ne dépassera généralement pas trois ans. La gestion ALM ne prévoit pas une stricte synchronisation entre montants à payer et montants à recevoir. Pour les contrats n'incluant pas de taux de rendement garanti, le gestionnaire vise à avoir une durée des actifs obligataires du marché.

Le tableau qui figure à la Note 14 « *Titres à revenu variable et à revenu fixe* », donne pour le portefeuille obligataire la valeur nominale groupée par tranches de durées ainsi que leur taux facial moyen.

Les instruments financiers soumis à un risque de variation de juste valeur sont les portefeuilles obligataires et les prêts accordés aux agents ainsi que les prêts hypothécaires. Comme le portefeuille obligataire ne comprend pas d'obligations à taux variable, le risque de cash-flow est nul.

2.2. Le risque de crédit et de liquidité

Le Groupe est exposé à certains risques de crédit, c'est-à-dire au risque qu'une contrepartie commerciale ou financière ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements.

Sont exposés à un risque de crédit :

- la part des réassureurs dans les provisions techniques ;
- les sommes dues par les réassureurs dans les sinistres payés ;
- les sommes dues par les souscripteurs de contrats d'assurance ;
- les sommes dues par les intermédiaires d'assurance ;
- les placements bancaires ;
- les sommes dues par les co-assureurs ;
- les emprunts obligataires détenus en portefeuille ;
- les actions détenues en portefeuille.

Les risques par rapport aux banques auprès desquelles sont effectués des placements monétaires sont plafonnés par la définition de limites maximales autorisées par le Conseil d'admini-

nistration. Ces limites font l'objet d'une revue périodique, au moins annuelle, dans le cadre d'une vérification de leur rating ou, en l'absence de celui-ci, sur base d'une analyse bilantaire de la contrepartie concernée. Le risque de crédit de réassurance et de co-assurance est géré par le comité de réassurance.

Les risques clients font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels et le cas échéant par la résiliation du contrat qui permet au Groupe de sortir du risque.

Les risques sur les émetteurs d'emprunts obligataires sont décrits par des catégories de notation des émetteurs d'obligations en portefeuille au 31 décembre 2006 (cf. Note 14).

Le Groupe suit de façon régulière l'évolution de la notation des divers débiteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de son portefeuille et pour évaluer si la rémunération de l'actif est en adéquation avec le risque de crédit. Il est appliqué une politique de diversification envers les émetteurs fondée sur des critères réglementaires et des considérations de gestion propres par catégorie de rating.

Le risque crédit pris sur un émetteur prendra en compte l'existence et l'utilisation d'une éventuelle ligne de placement bancaire.

Le risque de liquidité reflète l'incapacité éventuelle de se défaire d'actifs financiers à un moment voulu dans des conditions normales. Pour faire face à ce risque, les portefeuilles d'actifs sont constitués pratiquement exclusivement de titres cotés sur des marchés actifs, traités tous les jours en volumes importants par rapport à la ligne détenue par le Groupe.

2.3. Organisation de la gestion des actifs

La gestion quotidienne des actifs financiers des sociétés du Groupe a été confiée par contrat à la société FOYER ASSET MANAGEMENT, filiale à 100% du Groupe et spécialisée dans la Gestion d'actifs. Cette façon de faire permet de mutualiser les compétences que requiert cette activité et d'en faire bénéficier l'ensemble des entités du Groupe.

Note 7. Information sectorielle

1. INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le Groupe est organisé autour de 3 pôles d'activités :

- L'assurance Non-Vie couvrant l'ensemble des risques RC, Dommages aux Biens, Maladie et Accident, Protection Juridique et Réassurance.
- L'assurance Vie couvrant l'ensemble des risques décès, les contrats d'épargne couverts par une garantie de risque décès, des contrats de pensions complémentaires; l'ensemble

de ces risques sont assurés tant en assurance Individuelle, qu'en assurance Groupe. L'assurance Vie propose également des contrats d'investissement.

- La Gestion d'actifs tant pour compte du Particulier que pour compte des sociétés du Groupe, ainsi que le trading en intermédiation et pour compte propre.

Les résultats par segment pour l'année se terminant le 31 décembre 2006 sont les suivants :

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Primes acquises nettes de réassurance	183 451,0	67 188,4	-	250 639,4
Produits d'exploitation nets	63 209,1	57 857,4	7 332,6	128 399,1
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	- 98 591,8	- 94 271,5	-	- 192 863,3
Frais	- 54 241,0	- 19 125,3	- 4 066,5	- 77 432,8
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	88,2	-	-	88,2
Résultat avant impôts	93 915,5	11 649,0	3 266,1	108 830,6
Impôts	- 27 106,6	- 2 822,3	- 1 283,9	- 31 212,8
Résultat de l'exercice	66 808,9	8 826,7	1 982,2	77 617,8

Charge d'amortissement et dépréciation sectorielle € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Amortissements sur logiciels acquis	- 820,2	- 103,4	- 361,0	- 1 284,6
Amortissements sur logiciels générés en interne	- 417,0	-	-	- 417,0
Amortissements sur immeubles d'exploitation, terrains et constructions	- 1 363,2	-	-0,4	-1 363,6
Amortissements sur matériel, mobilier et équipement	-1 127,4	-89,8	-64,4	-1 281,6
Amortissements sur immeubles de placement	-16,2	-220,1	-	-236,3

Entrées sectorielles de l'exercice € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Immobilisations incorporelles	1 139,3	73,8	102,8	1 315,9
Immobilisations corporelles	10 889,0	115,2	193,3	11 197,5

Bilan consolidé au 31 décembre 2006

Actifs et passifs par segment au 31 décembre 2006 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	3 843,6	275,6	413,5	4 532,7
Immobilisations corporelles	47 066,2	6 272,5	232,6	53 571,3
Investissements dans des entreprises associées	361,2	-	-	361,2
Titres à revenu variable	171 379,9	136 290,9	15 735,4	323 406,2
Titres à revenu fixe	372 011,9	293 533,9	52 208,2	717 754,0
Actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 442 590,0	-	1 442 590,1
Créances d'assurance et autres créances	52 140,8	18 664,1	18 075,2	88 880,1
Impôts différés à l'actif	2 190,6	542,2	38,6	2 771,4
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	63 037,5	3 644,1	-	66 681,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 291,9	47 105,6	29 723,5	141 121,0
PASSIF				
Provisions techniques	358 219,0	972 539,1	-	1 330 758,1
Provisions	16 164,2	8 682,1	126,4	24 972,7
Passifs financiers	30 010,9	836 419,8	29,6	866 460,3
Dettes d'assurance et autres dettes	84 617,1	24 003,5	29 805,9	138 426,5
Impôts différés au passif	45 382,5	21 491,2	431,3	67 305,0

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Primes acquises nettes de réassurance	171 644,9	110 205,3	-	281 850,2
Produits d'exploitation nets	30 120,8	96 221,2	6 316,5	132 658,5
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	- 91 483,1	- 179 255,0	-	- 270 738,1
Frais	- 51 772,7	- 19 562,0	- 3 160,2	- 74 494,9
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	86,1	-	-	86,1
Résultat avant impôts	58 596,0	7 609,5	3 156,3	69 361,8
Impôts	- 17 913,7	- 628,7	- 1 086,3	- 19 628,7
Résultat de l'exercice	40 682,3	6 980,8	2 070,0	49 733,1

Charge d'amortissement et dépréciation sectorielle au 31 décembre 2005 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Amortissements sur logiciels acquis	- 842,8	- 86,4	- 348,1	- 1 277,3
Amortissements sur immeubles d'explo- itation, terrains et constructions	- 4,9	-	- 0,8	- 5,7
Amortissements sur matériel, mobilier et équipement	- 1 124,9	- 108,1	- 56,7	- 1 289,7
Amortissements sur immeubles de placement	- 13,6	- 220,2	-	- 233,8

Entrées sectorielles de l'exercice au 31 décembre 2005 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Immobilisations incorporelles	2 975,2	351,5	518,4	3 845,1
Immobilisations corporelles	17 725,6	-	-	17 725,6

Pour des raisons de comparabilité avec les chiffres de 2006, certaines données concernant le retraitement de frais inter-sociétés de l'exercice 2005 ont été ajustés.

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Actifs et passifs par segment au 31 décembre 2005 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	3 941,4	305,4	671,6	4 918,4
Immobilisations corporelles	44 126,7	6 662,4	106,5	50 895,6
Investissements dans des entreprises associées	358,8	-	-	358,8
Titres à revenu variable	162 638,5	109 297,6	10 333,9	282 270,0
Titres à revenu fixe	334 981,4	278 808,2	51 589,3	665 378,9
Actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 380 941,6	-	1 380 941,6
Créances d'assurance et autres créances	51 482,3	16 751,1	5 619,7	73 853,1
Impôts différés à l'actif	3 455,4	2 163,5	39,9	5 658,8
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	62 803,5	5 145,9	-	67 949,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 672,5	35 674,0	18 258,1	92 604,6
PASSIF				
Provisions techniques	348 562,7	956 927,0	-	1 305 489,7
Provisions	17 646,0	9 427,3	126,5	27 199,8
Passifs financiers	33 906,8	760 203,0	-	794 109,8
Dettes d'assurance et autres dettes	72 944,3	12 474,3	8 691,7	94 110,3
Impôts différés au passif	30 303,3	18 777,4	122,8	49 203,5

Pour des raisons de comparabilité avec les chiffres de 2006, certaines données concernant le retraitement de frais inter-sociétés de l'exercice 2005 ont été ajustés.

2. INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Les trois groupes d'activités opèrent dans des secteurs géographiques différents. Le tableau qui suit montre la répartition géographique des primes acquises brutes.

€ milliers	2006	2005
Luxembourg	286 810,2	282 983,8
Union Européenne	11 969,5	55 166,5
Autres	-	53,4
Total	298 779,7	338 203,7

Note 8. Capital souscrit et primes d'émission

Le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,0 représenté par 8 998 842 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur. Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises.

Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des Assemblées générales. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,0.

Le Groupe n'a ni émis d'actions nouvelles, ni racheté des actions en circulation, de sorte que le nombre d'actions en circulation correspond au nombre d'actions émises.

Les primes d'émissions sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission		€
2000	2 251 684,0	
2001	466 617,7	
2002	387 700,7	
Total	3 106 002,4	

Un dividende à payer en 2007 au titre de 2006 de € 1,341176 brut par action, sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, contre € 1,20 par action un an plus tôt. Les comptes de l'exercice 2006 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 3 avril 2007.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2006	2005
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (€ milliers)	77 370,6	49 511,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	8 998 842	8 998 842
Résultat de base par action (€)	8,6	5,5

Note 9. Réserves

Le tableau suivant donne l'évolution des réserves

€ milliers	2006	2005
Réserves	148 810,8	125 849,4
<i>Dont réserve de réévaluation</i>	<i>38 021,4</i>	<i>39 012,7</i>

Le poste « Réserves » comprend les éléments suivants :

Réserve légale

Il s'agit de la réserve légale de la société mère FOYER S.A. qui a été alimentée à raison d'au moins 5,0% du bénéfice net des comptes élaborés selon les normes LuxGAAP jusqu'à concurrence de 10,0% du capital souscrit. Cette réserve est indisponible (€ 4 499,4 milliers).

Réserves spéciales

En accord avec la législation fiscale en vigueur, les sociétés du Groupe ont réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Ainsi, les sociétés du Groupe ont décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune (€ 16 026,4 milliers).

Autres réserves

Les « Autres réserves » sont constituées de la part du Groupe dans les réserves d'entités faisant partie du Groupe ainsi que de la réserve de réévaluation.

La réserve de réévaluation renseigne la variation à la juste valeur des portefeuilles titres selon les dispositions d'IAS 39.

L'évolution de cette réserve pour l'exercice 2006 se décompose comme suit :

€ milliers

Réserve au 01.01.2006	39 012,7
Variation de périmètre	5,2
Reprise via résultat	- 5 452,9
Perte de valeur via résultat	2 256,4
Dotations	2 200,0
Réserve au 31.12.2006	38 021,4

La reprise via résultat est liée principalement à des cessions de titres en portefeuille disponibles à la vente.

La perte de valeur via résultat est liée à des dépréciations durables comptabilisées antérieurement en réserves, qui sont reprises en compte de résultat.

Écarts actuariels

La réserve pour écarts actuariels, reprend l'ensemble des gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraites et engagements assimilés. Les écarts actuariels sont essentiellement liés à l'impact de l'évolution du taux d'actualisation.

€ milliers	2006	2005
Réserve pour écarts actuariels	1 043,9	- 232,4

Note 10. Tableau de variation des capitaux propres

en € milliers	Capital souscrit
Capitaux propres au 31.12.2004 publiés	44 994,2
Ajustement IAS 19 (Note 4)	
Capitaux propres au 31.12.2004 ajustés	44 994,2
Affectation résultat 2004	
- Dividendes versés par la société mère	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres *	
Variation de périmètre et autres mouvements	
Résultat exercice 2005 *	
Capitaux propres au 31.12.2005	44 994,2
Affectation résultat 2005	
- Dividendes versés par la société mère	
- Affectation résultat	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	
Variation de périmètre et autres mouvements	
Résultat exercice 2006	
Capitaux propres au 31.12.2006	44 994,2

* Montants ajustés

La variation de la part des minoritaires dans les capitaux propres est imputable à un retraitement des éléments figurant en intérêts minoritaires en dette. Ce retraitement est jugé non matériel et, de ce fait, ne nécessite pas d'ajustement rétrospectif.

Les ajustements sur les capitaux propres au 31.12.2004 et sur le résultat de l'exercice 2005 sont imputables à l'adoption de changement de méthodes comptables, tel que repris à la Note 4.

Primes d'émission	Réserves	Résultats reportés et résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires
3 106,0	104 123,7	133 829,0	286 053,0	2 132,0
	-1 079,1	1 079,1		
3 106,0	103 044,6	134 908,1	286 053,0	2 132,0
		-9 450,0	-9 450,0	
	19 301,2		19 301,2	0,6
	3 503,6	-2 628,6	875,0	6 071,4
		49 511,8	49 511,8	221,2
3 106,0	125 849,4	172 341,3	346 291,0	8 425,1
		-10 798,6	-10 798,6	-29,8
	23 316,2	-23 316,2		
	279,8		279,8	-8,6
	-634,6	488,5	-146,2	-7 883,6
		77 370,6	77 370,6	247,2
3 106,0	148 810,8	216 085,6	412 996,6	750,3

Note 11. Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles de l'exercice 2006 se résument comme suit :

2006 € milliers	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Ecart d'acquisition positif	Total
Valeur brute au 01.01.2006	9 534,0	2 781,4	4 764,7	17 080,1
Entrées de l'exercice	401,9	662,8	251,2	1 315,9
Variations du périmètre	- 140,8	- 246,4	- 4 764,7	- 5 151,9
Valeur brute au 31.12.2006	9 795,0	3 197,8	251,2	13 244,1
Amortissements cumulés au 01.01.2006	- 7 150,6	- 246,4	-	- 7 397,0
Amortissements de l'exercice	- 1 284,6	- 417,0	-	- 1 701,6
Dépréciations cumulées au 01.01.2006	-	-	- 4 764,7	- 4 764,7
Variations du périmètre	140,8	246,4	4 764,7	5 151,9
Amortissements cumulés au 31.12.2006	- 8 294,4	- 417,0	-	- 8 711,4
Valeur nette au 31.12.2006	1 500,7	2 780,8	251,2	4 532,7

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe avait développé en interne le logiciel ARTIS qui est devenu opérationnel à partir du mois de mai de l'exercice sous revue. Les montants investis au titre des frais de développement de ce logiciel pour l'exercice 2006 se sont élevés à € 662,8 milliers et ont été enregistrés en « Entrées de l'exercice ».

Au cours de l'exercice le Groupe a fait l'acquisition de différents logiciels et licences d'une valeur totale de € 401,9 milliers. Ces logiciels, qui figurent sous « Entrées de l'exercice » de la colonne « Logiciels acquis », seront amortis linéairement sur une durée de 3 ans. La valeur résiduelle à la fin de cette période est considérée comme nulle.

Foyer Assurances a acheté avec effet au 01 janvier 2006, 40,0% du capital de FOYER-ARAG préalablement détenus par ARAG A.G. La valeur des parts faisant l'objet du rachat a été déterminée comme la différence de la valeur de 50,0% de la société avant apport du portefeuille protection juridique de Foyer Assurances à FOYER-ARAG et la valeur de 10,0% de la société après apport. Le calcul a été fait en tenant compte du potentiel bénéficiaire sur 10 ans ainsi que de l'excédent de fonds propres de la société par rapport aux besoins de fonds pour couvrir la marge de solvabilité chaque fois avant et après apport du portefeuille protection juridique.

Le prix d'acquisition de € 750,0 milliers dépasse la part dans les fonds propres de € 498,8 milliers à laquelle ces 40,0% donnent droit. De ce fait un montant de € 251,2 milliers a été inscrit en « Entrées de l'exercice » de la colonne « Ecart d'acquisition positif ». Ce Goodwill ne sera pas amorti.

Les amortissements de l'exercice ont été reconnus dans le compte de résultat sous le poste « Frais d'administration ».

La juste valeur et la valeur comptable des actifs et passifs de FOYER-ARAG à la date d'acquisition est

la suivante :

€ milliers

ACTIF	
Titres à revenu variable	3.266,9
Créances d'assurance et autres créances	423,0
Impôts différés à l'actif	6,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137,8
	3.833,7
PASSIFS	
Provisions techniques	2.182,5
Provisions	357,7
Impôts différés au passif	9,8
Dettes d'assurance et autres dettes	36,7
	2 586,7
<i>ACTIFS NETS</i>	<i>1 247,0</i>
<i>ACTIFS NETS (40%)</i>	<i>498,8</i>
<i>GOODWILL</i>	<i>- 251,2</i>
Flux de trésorerie liés à l'acquisition :	
Trésorerie nette acquise avec la filiale	68,9
Montant versé en trésorerie	- 750,0
	- 681,1

Les mouvements des immobilisations incorporelles de l'exercice 2005 se résumaient comme suit :

2005 € milliers	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Ecart d'ac- quisition positif	Total
Valeur brute au 01.01.2005	8 223,9	246,4	4 764,7	13 235,0
Entrées de l'exercice	1 310,1	2 535,0	-	3 845,1
Valeur brute au 31.12.2005	9 534,0	2 781,4	4 764,7	17 080,1
Amortissements cumulés au 01.01.2005	- 5 873,3	- 246,4	-	- 6 119,7
Amortissements de l'exercice	- 1 277,3	-	-	- 1 277,3
Amortissements cumulés au 31.12.2005	- 7 150,6	- 246,4	-	- 7 397,0
Dépréciations cumulées au 01.01.2005	-	-	- 4 764,7	- 4 764,7
Dépréciations de l'exercice	-	-	-	-
Dépréciations cumulées au 31.12.2005	-	-	- 4 764,7	- 4 764,7
Valeur nette au 31.12.2005	2 383,4	2 535,0	-	4 918,4

Les éléments les plus importants figurant en logiciels acquis et constitués par le Groupe sont les suivants :

€ milliers

Désignation	Entité	Valeur comptable au 31.12.2006	Durée d'utilité résiduelle
Asset Management System	Foyer Asset Management	147,91	1 an
Logiciels systèmes	Foyer Assurances	72,44	entre 3 et 5 ans
Outils techniques	Foyer Assurances	397,94	2 ans
Logiciels d'application	Foyer Assurances	3 045,72	1,5 ans

Note 12. Immeubles d'exploitation, installations et équipements

1. IMMEUBLES D'EXPLOITATION, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les mouvements survenus sur le poste « Immeubles d'exploitation, installations et équipements » au cours de l'exercice 2006 se présentent comme suit :

2006 € milliers	Terrains et constructions	Immeubles en cours de construction	Matériels, mobiliers et équipements	Total
Valeur brute au 01.01. 2006	20 005,0	29 837,3	11 083,1	60 925,4
Entrées de l'exercice	7 120,6	-	4 076,9	11 197,5
Transferts de l'exercice	29 076,6	- 29 837,3	420,1	- 340,6
Variation de périmètre	-	-	- 169,6	- 169,6
Sorties de l'exercice	- 12 526,9	-	- 2 394,7	- 14 921,7
Valeur brute au 31.12. 2006	43 675,3	-	13 015,7	56 691,0
Amortissements cumulés au 01.01.2006	- 7 663,5	-	- 9 100,4	- 16 763,9
Amortissements de l'exercice	- 1 363,6	-	- 1 281,6	- 2 645,3
Transferts de l'exercice	119,5	-	81,3	200,8
Variation de périmètre	-	-	133,2	133,2
Sorties de l'exercice	7 482,1	-	2 118,6	9 600,7
Amortissements cumulés au 31.12. 2006	- 1 425,5	-	- 8 048,9	- 9 474,4
Valeur nette au 31.12. 2006	42 249,8	-	4 966,8	47 216,6

Le nouveau siège du Groupe situé au 12, rue Léon Laval à Leudelange, a été achevé au cours de l'exercice, et a été transféré de la rubrique « Immeubles en construction » à la rubrique « Terrains et constructions ». Cet immeuble, hors terrain, sera amorti sur une durée de 25 ans. Sa valeur résiduelle est estimée être nulle. La juste valeur au 31 décembre 2006 des « Immeubles d'exploitation » figurant à la colonne « Terrains et constructions », établie par des expertises réalisées par un bureau d'experts indépendant et reconnu sur le marché en 2006 et sur base d'estimations de prix de vente, s'élève à

€ 48 431,2 milliers (2005 : € 44 277,2 milliers), nette de tous frais. En date du 14 décembre 2004, l'immeuble « Leudelange » a donné lieu à un nantissement en faveur de l'Etat luxembourgeois dans le cadre des dispositions légales en matière de couverture des engagements techniques de l'entité FOYER ASSURANCES.

Les amortissements de l'exercice ont été reconnus dans le compte de résultat sous le poste « Frais d'administration ».

Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice 2005 se présentaient comme suit :

2005 € milliers	Terrains et constructions	Immeubles en cours de construction	Matériels, mobiliers et équipements	Total
Valeur brute au 01.01.2005	19 978,1	12 837,8	10 465,1	43 281,0
Entrées de l'exercice	-	17 021,6	704,0	17 725,6
Transferts de l'exercice	26,9	-	-	26,9
Sorties de l'exercice	-	- 22,1	- 86,0	- 108,1
Valeur brute au 31.12. 2005	20 005,0	29 837,3	11 083,1	60 925,4
Amortissements cumulés au 01.01.2005	- 7 657,8	-	- 7 885,9	- 15 543,7
Amortissements de l'exercice	- 5,7	-	- 1 289,7	- 1 295,4
Sorties de l'exercice	-	-	75,1	75,1
Amortissements cumulés au 31.12. 2005	- 7 663,5	-	- 9 100,5	- 16 764,0
Valeur nette au 31.12. 2005	12 341,5	29 837,3	1 982,6	44 161,4

2. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 31 mai 2006, le Groupe a signé l'acte de vente de l'immeuble « Kirchberg » situé à Luxembourg, 6 rue A. Borschette, pour un montant de € 34,0 millions. Cet immeuble, pour lequel existait un plan de vente, avait été transféré en actifs détenus en vue de la vente au cours de l'exercice 2005.

La plus-value relative à la cession de cet immeuble a été réalisée au moment de la passation de l'acte notarié au cours du premier semestre 2006 (€ 29,3 millions). Cet immeuble faisait partie des actifs immobilisés du secteur d'activité Non-Vie.

Note 13. Immeubles de placement

Les mouvements survenus sur ce poste au cours des exercices 2005 et 2006 se présentent comme suit :

€ milliers	2006	2005
	Terrains et constructions	Terrains et constructions
Valeur brute au 01.01.	9 811,2	9 838,1
Sorties de l'exercice	- 580,2	-
Transferts	330,7	- 26,9
Valeur brute au 31.12.	9 561,7	9 811,2
Amortissements cumulés au 01.01.	- 3 077,0	- 2 843,2
Amortissements de l'exercice	- 236,3	- 233,8
Sorties de l'exercice	225,7	-
Transferts	- 119,5	-
Amortissements cumulés au 31.12.	- 3 207,0	- 3 077,0
Valeur nette au 31.12.	6 354,7	6 734,2

La juste valeur au 31 décembre 2006 des « Immeubles de placement » du Groupe, établie par des expertises réalisées par un bureau d'experts indépendant et reconnu sur le marché et sur base d'estimations de prix de ventes, s'élève à € 12 256,5 milliers (2005 : € 12 494,6 milliers), nette de tous frais.

Les revenus de loyers des immeubles de placement s'élevaient en 2006 à € 872,4 milliers (2005 :

€ 850,4 milliers). Les charges encourues sur ces mêmes immeubles s'élevaient à € 281,3 milliers (2005 : € 259,6 milliers).

Au terme de la durée d'amortissement prévue, la valeur résiduelle hors terrain des « Immeubles de placement » du Groupe, est estimée être nulle.

Les amortissements de l'exercice sont reconnus dans le compte de résultat sous le poste « Frais d'administration ».

Note 14. Titres à revenu variable et à revenu fixe

Ces actifs financiers sont résumés dans le tableau suivant par catégorie. Ils ne concernent pas les actifs désignés en juste valeur en contrepartie du résultat (actifs représentatifs des contrats en Unités de Compte) qui sont détaillés dans la Note 20.

Les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements.

Ventilation selon leur classification € milliers	2006		2005	
	Disponibles à la vente	Portefeuille de négociation	Disponibles à la vente	Portefeuille de négociation
Titres à revenu variable				
Actions				
- cotées	287 974,0	32 739,4	267 719,1	13 060,3
- non-cotées	2 692,8	-	1 490,6	-
Titres à revenu fixe				
Obligations				
- cotées	707 706,6	10 047,4	633 827,9	31 551,0
- non-cotées	-	-	-	-
Total	998 373,4	42 786,8	903 037,6	44 611,3
Total de l'exercice	1 041 160,2		947 648,9	

Evolution au cours de l'exercice par classification de portefeuille € milliers	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction (portefeuille de négociation)	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction (portefeuille de négociation)
	2006		2005	
Valeur comptable au 01.01	903 037,6	44 611,3	691 722,5	92 164,7
Acquisitions	502 231,2	1 854 152,0	987 741,4	9 253 881,7
Cessions y compris remboursements	- 400 217,5	- 1 848 744,0	- 799 365,7	- 9 302 224,0
Réévaluation par le résultat	- 2 593,2	1 701,6	- 2 755,9	788,9
Réévaluation par réserve de réévaluation	- 5 500,8	-	25 695,3	-
Variation de périmètre	1 416,1	- 8 934,1		
Valeur comptable au 31.12	998 373,4	42 786,8	903 037,6	44 611,3

Taux de rendement du portefeuille obligataire :

Au 31 décembre 2006, le taux de rendement à échéance finale du portefeuille a été calculé en fonction du taux facial des emprunts en portefeuille, de leur valeur d'acquisition et pondéré suivant les montants acquis ligne par ligne, et s'élève à 3,7%.

Répartition du portefeuille obligataire par année d'échéance :

Le tableau qui suit renseigne le portefeuille obligataire au 31 décembre 2006 selon les échéances de remboursement.

Année d'échéance	Valeur nominale € milliers	Taux facial %
2007	45 250,0	5,4
2008	60 675,0	5,2
2009	48 850,0	3,8
2010	70 930,0	3,3
2011	144 942,5	3,7
2012 et suivantes	350 426,1	4,1
Total	721 073,6	4,1

Gestion du risque de change :

Le tableau qui suit distingue les titres par devise au 31 décembre 2006 :

€ milliers	En devise	Converti en €
Francs suisses	5 907,3	3 676,2
Livres Sterling	698,7	1 040,6
Dollars US	40 161,3	30 494,6
Total		35 211,4

Le Groupe considère que ces positions ne sont pas matérielles du fait qu'elles ne représentent que 3,4% du portefeuille total.

Gestion du risque de crédit :

Au 31 décembre 2006, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

Risque souverain (y compris émetteurs supranationaux)	Risque corporate
67,0%	33,0%

Les obligations figurant ci-dessus sont toutes valorisées par rapport à des cotations de marchés actifs.

Le tableau suivant détaille les obligations par rating des débiteurs :

	Valeur nominale € milliers	% des obligations
AAA à AA-	630 898,6	87,5
A+ à BBB-	79 425,0	11,0
Inférieur à BBB-	10 750,0	1,5
Total	721 073,6	

Les actifs et passifs financiers désignés comme évalués en juste valeur en contrepartie du résultat font l'objet de la Note 20.

Les portefeuilles de titres à revenu variable et à revenu fixe comportent des titres reçus en nantissement de la part de certaines sociétés cessionnaires pour un montant de € 8 266,9 milliers (2005 : € 21 065,4 milliers).

Note 15. Créances d'assurance, autres créances, comptes de régularisation

Le tableau suivant donne le détail des créances d'assurance, de réassurance et des autres créances :

€ milliers	2006	2005
- Créances brutes sur les preneurs d'assurance	10 880,6	20 619,9
- Pertes de valeur	- 300,0	- 300,0
- Créances sur les intermédiaires	12 715,4	5 901,6
- Créances sur les réassureurs	652,7	646,2
- Autres créances	39 101,7	22 078,0
- Comptes de régularisation à l'actif	17 048,6	15 732,3
- Subrogations et sauvetages	3 126,1	2 887,7
- Prêts	5 655,0	6 287,4
Total	88 880,1	73 853,1

Le Groupe a constaté des pertes de valeur sur les créances sur les preneurs d'assurance.

Ce montant a été estimé sur base d'éléments historiques du pourcentage d'encaissement des primes contentieuses, avec application de ce pourcentage au montant des primes qui faisaient l'objet à la date de clôture d'une inscription en contentieux. Comme le montant des primes contentieuses est sensiblement identique à l'exercice précédent et que le pourcentage d'encaissement n'a que peu varié, le montant de la perte de valeur a été maintenu.

Prêts

Le tableau suivant indique les prêts accordés par le Groupe soit à des tiers, soit à des intermédiaires, soit à des parties liées. Ces derniers prêts sont également référencés à la Note 34 « Informations relatives aux parties liées ».

	Coût amorti € milliers	Durée de vie moyenne en années	Taux moyen
Avances sur polices	1 319,2	9,9	6,3%
Prêts aux agents	3 502,4	7,8	4,3%
Prêts aux parties liées	833,4	9,8	3,0%
Total	5 655,0	-	-

Le risque de crédit sur ces prêts est négligeable puisqu'ils sont tous sécurisés de façon adéquate, soit par l'épargne sous-jacente aux contrats Vie mixtes, soit par l'indemnité compensatrice dans le cas des prêts aux agents, soit par des actes hypothécaires dans le cas de prêts aux membres de

la direction. Les taux de rémunération effectifs de ces actifs étant sensiblement égaux aux taux

du marché pour ces formes de prêts, leur valeur d'origine est maintenue.

Comptes de régularisation à l'actif

€ milliers	2006	2005
Intérêts et loyers courus et non- encaissés	16 429,1	14 855,7
Frais d'acquisition reportés	578,2	497,7
Autres comptes de régularisation	41,3	378,9
Total	17 048,6	15 732,3

Autres créances

€ milliers	2006	2005
Avances d'impôts	17 458,7	18 995,9
Créances diverses	21 103,5	2 939,7
Créances envers parties liées	539,5	142,4
Total	39 101,7	22 078,0

Les parts courantes et non courantes des actifs financiers figurant dans les tableaux ci-dessus peuvent être estimées comme suit :

€ milliers	2006		2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Créances d'assurance	23 948,7	-	26 867,7	-
Autres créances	21 643,0	17 458,7	3 082,1	18 995,9
Comptes de régularisation à l'actif	16 470,4	578,2	15 234,6	497,7
Subrogations et sauvetages	3 126,1	-	2 887,7	-
Prêts	-	5 655,0	-	6 287,4
Total	65 188,2	23 691,9	48 072,1	25 781,0

La part courante des actifs est déterminée par leur échéance contractuelle qui dans tous les cas est inférieure à 1 an. Lorsque l'échéance de la créance n'est pas fixe et dépend de facteurs indépendants de la volonté du Groupe, le Groupe considère ces créances comme non courantes. La part non courante de ces actifs échoit endéans une période de 1 à 5 ans après la date du bilan. Tel est notamment le cas pour les avances d'impôts qui figurent sous « Autres créances ».

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances ci-dessus sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces actifs est le montant escompté des flux de trésorerie futurs à recevoir. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces actifs financiers. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Note 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les procédures de gestion financière du Groupe imposent, dans le cadre du suivi du risque inter-bancaire, que les opérations de trésorerie soient exécutées dans le respect des lignes de trésorerie définies avec chacun des organismes financiers avec lequel le Groupe entretient des relations d'affaires. Ces lignes de trésorerie tiennent compte du rating de ces organismes et varient entre

€ 2,0 millions et € 75,0 millions. Ces lignes sont revues au moins annuellement pour vérifier leur adéquation avec les ratings. Lorsque aucun rating officiel n'est publié, le Groupe définit les lignes en fonction de critères bilantaires. Aucun contrat de crédit n'a été signé avec ces organismes financiers.

€ milliers	2006	2005
Dépôts à terme	100 361,7	72 535,7
Espèces en caisse, comptes courants et préavis	40 759,3	20 068,9
<i>Total</i>	<i>141 121,0</i>	<i>92 604,6</i>
Dettes envers les établissements de crédit (Note 18)	- 31 135,1	- 6 846,9
Total	109 985,9	85 757,7

Les dépôts à terme ont des échéances variables de 4 à 23 jours et les taux d'intérêt de ces dépôts sont fonction du marché financier à court terme. Au 31 décembre 2006, les taux d'intérêts étaient de 3,6% en moyenne. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent des découverts occasionnels en compte courant avec certains organismes financiers avec lesquels le Groupe traite. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant non contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes.

Note 17. Provisions techniques et parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance

1. PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DE RÉASSURANCE

€ milliers	2006	2005
Montants bruts		
- Provision pour sinistres	296 344,7	286 374,6
- Provision pour primes non-acquises	80 066,6	80 340,0
- Provision d'assurance Vie	953 021,3	937 799,5
<i>Dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire</i>	<i>42 308,2</i>	<i>32 593,9</i>
- Provision pour vieillissement	1 325,5	975,6
Total provisions techniques brutes	1 330 758,1	1 305 489,7
Part des réassureurs		
- Provision pour sinistres	- 57 849,8	- 55 901,2
- Provision pour primes non-acquises	- 8 155,0	- 11 182,6
- Provision d'assurance Vie	- 676,8	- 865,6
Total provisions techniques part des réassureurs	- 66 681,6	- 67 949,4
Montants nets		
- Provision pour sinistres	238 494,9	230 473,4
- Provision pour primes non-acquises	71 911,6	69 157,4
- Provision d'assurance Vie	952 344,5	936 933,9
- Provision pour vieillissement	1 325,5	975,6
Total provisions techniques nettes	1 264 076,5	1 237 540,3

La provision pour sinistres Non-Vie comprend une estimation pour sinistres déclarés tardivement pour € 11 250,8 milliers (2005: € 10 763,0 milliers). Le montant de cette provision est déterminé sur base des données historiques tant sur le plan de la fréquence que sur le plan des coûts moyens. De plus, la provision pour sinistres contient une provision pour frais de gestion de € 19 303,6 milliers (2005: € 19 301,5 milliers) dont le but est de permettre au Groupe, dans l'hypothèse où il mettrait fin à l'activité de souscription de contrats d'assurance, de disposer des moyens

nécessaires lui permettant de faire face au coût de liquidation des dossiers sinistres.

En branche Vie, la provision d'assurance Vie comprend des provisions additionnelles destinées à faire face aux risques de taux.

A noter que les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire souscrit par FOYER VIE ne sont significatifs ni en nombre ni en volume. Ils sont gérés selon les dispositions prévues par la législation luxembourgeoise en matière d'assurance Vie.

2. VARIATION DES PASSIFS D'ASSURANCE NON-VIE ET VIE BRUTS ET DES ACTIFS DE RÉASSURANCE Y RELATIFS

2.1 Variation de la provision pour sinistres (hors subrogations et sauvetages)

€ milliers	2006			2005		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	286 374,6	55 901,2	230 473,4	290 414,7	63 510,9	226 903,8
Variation de périmètre	787,1	-	787,1	-	-	-
Variation de l'exercice	9 183,0	1 948,7	7 234,4	- 4 040,1	- 7 609,7	3 569,6
Provision 31.12 .	296 344,7	57 849,9	238 494,9	286 374,6	55 901,2	230 473,4

2.2 Variation de la provision pour primes non-acquises

€ milliers	2006			2005		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	80 340,0	11 182,6	69 157,4	74 193,1	9 379,0	64 814,1
Variation de périmètre	304,2	-	304,2	-	-	-
Variation de l'exercice	- 577,6	- 3 027,6	2 450,0	6 146,9	1 803,6	4 343,3
Provision 31.12 .	80 066,6	8 155,0	71 911,6	80 340,0	11 182,6	69 157,4

2.3 Variation de la provision d'assurance Vie

2.3.1 Variation de la provision d'assurance Vie

€ milliers	2006			2005		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	307 406,3	865,6	306 540,7	276 561,9	706,9	275 855,0
Variation de l'exercice	29 410,0	- 188,8	29 598,8	30 844,4	158,7	30 685,7
Provision 31.12.	336 816,3	676,8	336 139,5	307 406,3	865,6	306 540,7

2.3.2 Variation de la provision relative à des contrats d'assurance en UC

€ milliers	2006			2005		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	625 833,7	-	625 833,7	527 818,1	-	527 818,1
Transfert en passifs des contrats d'investissement	- 28 894,4	-	- 28 894,4	-	-	-
Variation de l'exercice	9 975,5	-	9 975,5	98 015,6	-	98 015,6
Provision 31.12.	606 914,8	-	606 914,8	625 833,7	-	625 833,7

L'ajustement des critères de sélection des contrats d'investissement tel qu'énoncé à la Note 3. « *Principes et méthodes comptables de consolidation* », a conduit à un reclassement de certains contrats d'assurance Vie. Ces contrats représentent un montant de € 28 894,4 milliers

qui, en 2005, figurait en « Provisions relatives à des contrats d'assurance en UC » et qui, suite au reclassement, est transféré en « Passifs des contrats d'investissement ». Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat consolidé de l'exercice 2005.

2.3.3 Variation de la provision pour participation discrétionnaire

€ milliers	2006			2005		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	4 559,5	-	4 559,5	695,9	-	695,9
Variation de l'exercice	4 730,6	-	4 730,6	3 863,6	-	3 863,6
Provision 31.12.	9 290,1	-	9 290,1	4 559,5	-	4 559,5

3. VARIATION DE LA PROVISION POUR VIEILLISSEMENT

€ milliers	2006			2005		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01	975,6	-	975,6	687,9	-	687,9
Variation de l'exercice	349,9	-	349,9	287,7	-	287,7
Provision 31.12	1 325,5	-	1 325,5	975,6	-	975,6

4. EMPRUNTS ET DÉPÔTS DES RÉASSUREURS

En vertu des contrats de réassurance signés, les réassureurs sont tenus de couvrir leurs engagements de réassurance intégralement ou partiellement selon les souhaits de la cédante par des dépôts espèces. La rémunération de ces dépôts varie selon les traités entre 75,0% et 90,0% du taux Euribor à 6 mois ou selon le taux de rendement des obligations linéaires émises par l'Etat belge. Ces taux sont fixés au 1^{er} janvier de l'exercice qui suit celui pour lequel les montants des dépôts espèces sont décomptés. Le Groupe n'a pas fait usage de la faculté de faire déposer par les réassureurs l'intégralité des dépôts auxquels le Groupe pourrait prétendre.

Le tableau suivant donne la valeur des dépôts au 31 décembre de chaque année :

€ milliers	2006	2005
Contrats Non-Vie	30 010,9	33 906,7
Contrats Vie	1 346,2	2 447,3
Total	31 357,1	36 354,0

La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation au taux effectif sur les montants est négligeable.

Note 18. Dettes d'assurance et autres dettes, et autres passifs financiers

€ milliers	2006	2005
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	16 174,1	12 971,4
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 807,4	15 456,7
Dettes envers les établissements de crédit	31 135,1	6 846,9
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	45 752,1	42 399,1
Dettes envers les parties liées	256,5	117,1
Autres dettes	32 301,3	16 319,2
Total	138 426,5	94 110,4

Les dettes d'opérations d'assurance directes trouvent leur origine principalement dans les primes de contrats d'assurance Non-Vie souscrits en co-assurance pour lesquels le Groupe est apériteur.

Les dettes nées d'opérations de réassurance représentent les soldes des décomptes de traités de réassurance avec les réassureurs à la fin de la période sous revue.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent des découverts occasionnels en compte courant avec certains organismes financiers avec lesquels le Groupe traite. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant, non contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes.

Les dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale proviennent de sommes dues à ces administrations en vertu de décomptes d'impôts, de retenues d'impôts sur salaires et de cotisations sociales, ainsi que des provisions d'impôts sur le revenu et sur la fortune calculées annuellement selon les dispositions fiscales du pays de résidence des entités.

Dans certains cas, ces décomptes sont couverts par des avances d'impôts versées trimestriellement à l'Administration des Contributions et qui sont évaluées à l'actif au coût amorti sans que ces

avances soient spécifiquement désignées comme instruments de couverture.

Les dettes envers les parties liées représentent essentiellement les soldes de comptes courants avec les co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle.

Les autres dettes proviennent d'opérations sur titres qui sont en instance de liquidation à la fin de la période.

Après la comptabilisation initiale, les dettes d'assurance et autres dettes (hors dettes fiscales) ci-dessus sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des dettes d'assurance et des autres dettes est le montant escompté des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces passifs financiers. Comme toutes ces dettes sont soit exigibles à très court terme, soit compensables avec une créance sur le même débiteur, et que l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable, la juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée.

Autres passifs financiers

A la fin de l'exercice 2006, FOYER ASSET MANAGEMENT avait une position obligatoire « short » en euro de € 29,6 milliers figurant sous « Autres passifs financiers ».

Note 19. Charge d'impôts et impôts différés

1. CHARGE D'IMPÔTS EXIGIBLE

Le Groupe a enregistré la charge d'impôts sur le résultat social et sur la fortune de l'ensemble des sociétés du Groupe comme suit :

€ milliers	2006	2005
Impôt sur le revenu des collectivités	- 9 823,7	- 10 939,1
Impôt commercial communal	- 3 398,0	- 3 651,8
Impôt sur la fortune	- 301,6	- 321,3
Total de la dotation pour impôts constituée par résultat	- 13 523,3	- 14 912,2

2. CHARGES ET REVENUS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS DE L'EXERCICE

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle ils figurent au bilan comptable consolidé. Le tableau suivant renseigne le détail de ces impôts :

€ milliers	2006	2005
Impôts différés à l'actif au 01.01.	5 658,8	5 192,7
- Impôts différés recouvrables dans les 12 mois	- 2 257,3	- 80,4
- Impôts différés recouvrables au-delà de 12 mois	- 630,1	546,5
Total impôts différés à l'actif au 31.12.	2 771,4	5 658,8
Impôts différés au passif au 01.01.	49 203,5	36 349,4
- Impôts différés recouvrables dans les 12 mois	4 937,9	8 101,0
- Impôts différés recouvrables au-delà de 12 mois	13 163,6	4 753,1
Total impôts différés au passif au 31.12.	67 305,0	49 203,5
Impôts différés par résultat	- 17 689,5	- 4 716,5
Charge d'impôts différée	- 18 068,1	- 6 670,9
Produit d'impôts différé	- 378,6	1 954,4

L'impôt différé lié aux éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'élève à € 3 296,7 milliers (IAS 19 : € 556,9 milliers ; IAS 39 : € 2 739,8 milliers).

3. IMPÔTS DIFFÉRÉS À L'ACTIF

Détaillés selon leur origine, les impôts différés à l'actif se décomposent comme suit :

€ milliers	IAS 38	IAS 37	IAS 27	IAS 19	IAS 12	Total
Début d'année 2005	2,7	436,8	4,0	2 793,9	1 955,4	5 192,7
Variation de périmètre et autres mouvements	4,0	- 0,4	- 4,0	0,4	-	-
Débit/crédit résultat	- 5,2	22,9	-	- 98,1	546,5	466,1
Débit/crédit réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Fin d'année 2005	1,5	459,3	-	2 696,2	2 501,8	5 658,8
Début d'année 2006	1,5	459,3	-	2 696,2	2 501,8	5 658,8
Variation de périmètre et autres mouvements	- 0,8	3,0	-	-	-	2,2
Débit/crédit résultat	- 0,5	0,4	-	- 75,3	- 2 257,2	- 2 332,6
Débit/crédit réserve de réévaluation	-	-	-	- 557,0	-	- 557,0
Fin d'année 2006	0,2	462,7	-	2 063,9	244,6	2 771,4

IAS 38: la variation du montant des impôts différés relative à la norme IAS 38 provient des frais de constitution dont la correction de valeur actée sous LuxGAAP est extournée sous IFRS.

IAS 37: le montant de l'impôt différé trouve son origine dans la reconnaissance d'une provision pour congés payés. La variation de l'exercice 2006 est imputable à une variation de périmètre.

IAS 12: la variation du montant des impôts différés relative à la norme IAS 12 de € - 2 257,2 milliers est essentiellement due à l'apurement partiel

de reports de pertes existant au sein de diverses entités du Groupe. Ces reports de perte ont pour origine des pertes comptables sous LuxGAAP. Ils sont déterminés conformément aux dispositions du droit fiscal du Grand-Duché de Luxembourg.

IAS 19: l'augmentation des provisions pour pensions complémentaires calculée dans les comptes consolidés par application des méthodes prévues par cette norme mais non prévues par les normes LuxGAAP, explique la variation du montant des impôts différés à l'actif.

4. IMPÔTS DIFFÉRÉS AU PASSIF

Détaillés selon leur origine, les impôts différés au passif se décomposent comme suit :

€ milliers	IAS 39	IAS 37	IAS 36	IAS 28	IAS 19	IAS 12	IFRS 5	Total
Début d'année 2005	10 005,0	14 985,4	- 91,1	- 5,1	-	11 455,2	-	36 349,4
Ajustements	- 5,1	- 498,2	498,2	5,1	-	-	-	-
Débit/crédit résultat	377,4	5 528,4	- 407,1	-	326,1	- 338,7	66,0	5 552,1
Débit/crédit réserve de réévaluation	7 738,5	- 436,5	-	-	-	-	-	7 302,0
Fin d'année 2005	18 115,8	19 579,1	-	-	326,1	11 116,5	66,0	49 203,5
Début d'année 2006	18 115,9	19 579,2	-	-	326,1	11 116,5	66,0	49 203,5
Variation de périmètre et autres mouvements	4,9	-	-	-	-	-	-	4,9
Débit/crédit résultat	2 193,2	4 020,5	-	-	-	9 209,1	- 66,0	15 356,8
Débit/crédit réserve de réévaluation	2 739,8	-	-	-	-	-	-	2 739,8
Fin d'année 2006	23 053,7	23 599,6	-	-	326,1	20 325,6	-	67 305,0

IAS 39: le mouvement des impôts différés au passif relatifs à la norme IAS 39 représente la part d'impôts différés dans l'accroissement de la juste valeur des actifs financiers.

IAS 37: le mouvement enregistré au 31 décembre provient de l'extourne de la variation de la provision pour fluctuation de sinistralité portée en charge sous LuxGAAP et non admise sous IFRS.

IAS 36: le mouvement trouve son origine dans la dépréciation des créances clients enregistrée en 2004 en IFRS mais non comptabilisée sous LuxGAAP. Comme cette dépréciation a été enregistrée également sous LuxGAAP en 2005, l'impôt différé y relatif a été extourné.

IAS 28: le mouvement enregistré en 2005 provenait du changement de la méthode de consolidation de EUROP ASSISTANCE S.A..

IAS 12: le mouvement enregistré au 31 décembre provient de l'annulation de la variation du « Poste spécial avec une quote-part de réserve » comptabilisé sous LuxGAAP.

IFRS 5: l'immeuble « Kirchberg » ayant été reclassé comme actif non courant détenu en vue de la vente, la charge d'amortissement enregistrée sous LuxGAAP pour l'exercice 2005 a été extournée, IFRS ne permettant pas la prise en charge d'amortissement sur des actifs ainsi reclassés. A fin 2006, cet actif a été cédé.

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔTS ET LE RÉSULTAT

€ milliers	2006	2005
Résultat avant impôts	108 830,6	69 361,7
Charge d'impôts selon (1) ci-dessus	13 523,3	14 912,2
Charge d'impôts différée selon (2) ci-dessus	17 689,5	4 716,5
Total charge d'impôts	31 212,8	19 628,7
Charge d'impôts théorique	33 062,7	20 048,3
Incidence reports de perte	-	- 546,5
Incidence crédits d'impôts	-	- 182,7
Incidence ajustement statutaire	-	- 13,3
Incidence abattement forfaitaire	- 7,9	- 7,2
Incidence de taux (ICC)	-	7,6
Impôt sur la fortune	303,6	321,3
Décompte d'impôts sur exercice antérieur	- 149,5	- 3,7
Revenus non imposables	- 2 001,1	-
Pertes fiscales non recouvrables	- 48,8	-
Autres incidences	53,8	4,9
Total charge d'impôts	31 212,8	19 628,7

La charge d'impôts sur le revenu et de l'impôt commercial communal a été calculée en considérant un taux d'imposition de 30,38% sur le bénéfice brut, part des minoritaires comprise. L'impôt sur la fortune est calculé au taux de 0,5% sur la valeur unitaire de chaque entité.

Le montant des autres incidences de € 53,8 milliers est constitué pour l'essentiel de divers crédits d'impôts non comptabilisés et résultant notamment des dispositions fiscales en matière d'aide à l'investissement, ainsi que du changement de périmètre de consolidation.

Note 20. Passifs des contrats d'investissement et actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Les passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (contrats d'investissement en Unités de Compte), sont détaillés dans le tableau suivant par origine des preneurs.

1. PASSIFS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT PAR LOCALISATION DES PRENEURS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2006

€ milliers		UE	Hors UE	Total
Passifs des contrats d'investissement	10 708,8	823 531,0	833,8	835 073,6

EXERCICE 2005

€ milliers		UE	Hors UE	Total
Passifs des contrats d'investissement	6 700,3	744 400,6	6 654,9	757 755,8

Tous ces montants correspondent à des passifs financiers désignés par le Groupe comme des passifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat (Note 3, § 5.4.2). La valeur à l'échéance de ces passifs financiers correspond à la juste

valeur des unités de placements représentatives de ces contrats à l'échéance. Il n'y aura pas de différence entre la valeur comptable et le montant que le Groupe sera tenu de payer contractuellement à l'échéance.

2. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME ACTIFS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

€ milliers	2006	2005
Valeur des unités de placement évaluée en juste valeur en contrepartie du résultat	1 442 590,0	1 380 941,6

Note 21. Avantages du personnel

1. AVANTAGES À LONG TERME :

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi tant du personnel actif que des pensionnés. Les calculs IAS 19 des engagements ont été effectués au 31 décembre 2006. Ces engagements au titre des avantages du personnel ne sont pas financés à l'extérieur du Groupe ; ils correspondent au passif net.

1.1 Plan de pension complémentaire

Régime externe assimilé à un régime interne

Les employés bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite financé auprès de FOYER VIE.

Ce plan est un régime externe à contributions définies. A cet effet, les entités du Groupe versent annuellement une prime à FOYER VIE.

Ces contributions sont investies dans des fonds d'investissement sans garantie de rendement.

Les employés ont également la possibilité de choisir une formule d'assurance épargne classique avec un taux d'intérêt garanti de 2,5% plus participation discrétionnaire.

Comme au travers de sa filiale, le Groupe garde les engagements en interne, le régime de pension est assimilé à un régime interne à prestations définies.

Régime interne

En ce qui concerne les pensionnés, des avantages sont constitués par des rentes de retraite viagère, des rentes d'invalidité, des rentes de survie ou des rentes d'orphelins. Ces avantages proviennent d'anciennes promesses. Les pensions sont indexées. Le plan est un régime interne, il est fermé et financé au travers de provisions actées au bilan.

1.1.1 Hypothèses

Le taux d'escompte se base sur les données du marché obligataire.

	31.12.2005	31.12.2006
Taux d'actualisation	3,6%	4,1%
Taux d'inflation	2%	2%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,5%
Tables de mortalité des actifs	GBM 90-95	GBM 90-95
Taux d'augmentation des pensions en cours	2%	2%
Tables de mortalité des pensionnés	ERF (1990) Suisse	ERF (1990) Suisse

Il a également été tenu compte des éléments suivants :

- des taux de rotation du personnel ;
- des choix des investissements faits par les affiliés sont considérés comme constants dans la projection ;

- des impôts liés à l'article 142 LIR constituent une charge pour l'employeur qui s'ajoute au coût du plan. Ces impôts ont été intégrés dans les calculs au taux actuel de 20,0%. La reconnaissance de ces coûts est établie selon la méthode des unités de crédit projetées.

1.1.2 Méthode de comptabilisation

Les pertes ou gains actuariels générés sur l'exercice sont reconnus intégralement dans les capitaux propres au cours de cette même période.

1.1.3 Données

a) Régime externe assimilé à un régime interne

	2006	2005
Nombre d'actifs	458	427
Âge moyen	39 ans	39 ans
Masse salariale pensionnable annuelle	€ 26 648,5 milliers	€ 24 025,0 milliers
Durée moyenne restante	21	22

b) Régime interne des pensionnés

	2006	2005
Nombre de bénéficiaires	67	67
Âge moyen	67 ans	67 ans
Prestations annuelles	€ 848,5 milliers	€ 862,7 milliers

1.1.4 Calcul des obligations

2006

Réconciliation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Valeur actuelle des obligations au 01.01.2006	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Coût des services rendus de la période	1 361,8	1 361,8	-
Coût financier	790,5	269,3	521,2
Contribution payée par l'employeur	-	-	-
(Gain) Perte actuariel	- 1 833,7	- 726,3	- 1 107,4
Prestations directement payées	- 2 549,3	- 1 700,9	- 848,4
Valeur actuelle des obligations au 31.12.2006	21 249,4	7 617,6	13 631,8

Montants dans le bilan

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Passif	21 249,4	7 617,6	13 631,8
Actif	-	-	-
Passif net (actif)	21 249,4	7 617,6	13 631,8
Provisions en suspens des salariés ayant quitté le Groupe	108,3		
Total	21 357,7		
Montants reconnus dans l'état des produits et des charges			
Gain (Perte) actuariel reconnu immédiatement	1 833,7	726,3	1 107,4
Effet (IAS 19 § 58b)	-	-	-
Cumul d'ouverture Gain (Perte) actuariel reconnu	- 333,8	- 36,9	- 296,9

Montants du Gain (Perte) cumulés à fin de période	1 499,9	689,4	810,5
--	----------------	--------------	--------------

Charge totale comptabilisée en résultat

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Coût des services rendus de la période	1 361,8	1 361,8	-
Coût financier	790,5	269,3	521,2
Rendement attendu des actifs	-	-	-
Ecart actuariels comptabilisés	-	-	-
Coût des services passés	-	-	-
Effet (IAS 19 § 58b)	-	-	-

Charge totale	2 152,3	1 631,1	521,2
----------------------	----------------	----------------	--------------

Réconciliation du déficit

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Déficit au 01.01.2006	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Charge totale	2 152,3	1 631,1	521,2
Contribution de l'employeur	-	-	-
Prestations payées directement	- 2 549,3	- 1 700,9	- 848,4
(Gain) Perte	- 1 833,7	- 726,3	- 1 107,4
Déficit au 31.12.2006	21 249,4	7 617,6	13 631,8

Evolution

a) Déficit du régime € milliers	2006	21 249,4
	2005	23 480,1
	2004	23 894,1
b) Ajustements liés à l'expérience des passifs en %	2006	-9%
	2005	-5%
	2004	6%

2005

Réconciliation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies € milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Valeur actuelle des obligations au 01/01/2005	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Coût des services rendus de la période	1 249,5	1 249,5	-
Coût financier	858,2	272,6	585,6
Contribution payée par l'employeur	-	-	-
(Gain) Perte actuariel	- 1 216,2	- 187,8	- 1 028,4
Prestations directement payées	- 1 305,5	- 398,6	- 906,9

Valeur actuelle des obligations au 31.12.2005	23 480,1	8 413,7	15 066,4
--	-----------------	----------------	-----------------

Montants dans le bilan € milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Passif	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Actif	-	-	-
Passif net (actif)	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Provisions en suspens de salariés ayant quitté le Groupe	273,1		
Total	23 753,2		

Montants reconnus dans l'état des produits et des charges

Gain (Perte) actuariel reconnu immédiatement	1 216,2	187,8	1 028,4
Effet (IAS 19 § 58b)	-	-	-
Cumul d'ouverture Gain (Perte) actuariel reconnu	- 1 550,0	- 224,6	- 1 325,4

Montants du Gain (Perte) cumulés à fin de période	- 333,8	-36,8	- 297,0
--	----------------	--------------	----------------

2. AVANTAGES À COURT TERME

Provision pour congés payés

Le montant de la provision a été estimé en multipliant le nombre de jours de congés non pris au 31 décembre de chaque exercice par le coût horaire moyen majoré de l'incidence des charges sociales. L'évolution de cette provision est la suivante :

€ milliers	2006	2005
Provisions au 01.01.	1 513,0	1 437,7
Mouvements de l'exercice	-	75,3
Provisions au 31.12.	1 513,0	1 513,0

Note 22. Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents

Une prestation sous forme de capital est promise aux agents d'assurance gérant un portefeuille d'assurance Non-Vie, qui disposent du statut d'agent d'assurance du Groupe, et qui bénéficient du statut d'agent général ou d'agent principal, auxquels la clause spéciale du contrat d'agent « Agent Partenaire – Clause extensive pour Agent Général / Principal » s'applique.

Les dotations annuelles sont effectuées en fonction d'un calcul actuariel tenant compte :

- d'une charge fixe égale à 1,5% du total des commissions attribuées à l'agent au cours de l'année civile ou la partie de celle-ci prise en compte ;
- d'un taux d'intérêt technique égal à 5,0% ;
- d'une table de mortalité.

La charge fixe annuelle est limitée à 8,0% du plafond par agent. Le plafond est de € 12,2 milliers à l'indice 100.

Au 31 décembre, les sommes provisionnées étaient les suivantes :

€ milliers	2006	2005
Provisions au 31.12.	1 980,2	1 933,6

Note 23. Primes acquises nettes de réassurance

€ milliers	2006	2005
Primes émises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	55 105,7	56 329,0
Auto: Responsabilité Civile	48 609,2	47 264,5
Auto: Autres branches	62 847,3	57 486,3
Responsabilité Civile	19 307,5	20 927,1
Maladie, Accident	9 048,0	8 517,3
Pertes pécuniaires	18 980,0	20 213,6
Autres branches	13 843,3	19 711,0
Total primes émises brutes Non-Vie	227 741,0	230 448,8
Variation de la provision pour primes non-acquises brute		
Incendie et autres Dommages aux Biens	1 086,9	- 2 096,6
Auto: Responsabilité Civile	22,7	- 50,6
Auto: Autres branches	- 1 186,8	- 1 395,1
Responsabilité Civile	63,3	- 668,4
Maladie, Accident	1,7	- 368,6
Pertes pécuniaires	25,8	- 183,7
Autres branches	1 026,2	- 730,3
Total variation de la provision pour primes non-acquises brute	1 039,8	- 5 493,3
Primes acquises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	56 192,6	54 232,4
Auto: Responsabilité Civile	48 631,9	47 213,9
Auto: Autres branches	61 660,5	56 091,2
Responsabilité Civile	19 370,8	20 258,7
Maladie, Accident	9 049,7	8 148,7
Pertes pécuniaires	19 005,8	20 029,8
Autres branches	14 869,5	18 980,7
Total primes acquises brutes Non-Vie	228 780,8	224 955,5

€ milliers	2006	2005
Primes émises brutes Vie (contrats IFRS 4)		
Vie sans UC	61 956,1	62 089,7
<i>- Dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire</i>	<i>11 194,2</i>	<i>13 863,6</i>
Vie avec UC	8 504,8	51 811,9
Total primes émises brutes Vie	70 460,9	113 901,6
Variation de la provision pour primes non-acquises brute		
Vie sans UC	- 462,2	- 653,5
Vie avec UC	-	0,1
Total variation de la provision pour primes non-acquises brute	- 462,2	- 653,4
Primes acquises brutes Vie		
Vie sans UC	61 494,0	61 436,1
Vie avec UC	8 504,8	51 812,1
Total primes acquises brutes Vie	69 998,8	113 248,2
Primes acquises brutes	298 779,7	338 203,7
Primes cédées Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	- 11 232,0	- 13 790,8
Auto: Responsabilité Civile	- 1 292,6	- 1 289,5
Auto: Autres branches	- 28,2	- 24,7
Responsabilité Civile	- 5 640,8	- 7 577,6
Maladie, Accident	- 416,7	- 435,1
Pertes pécuniaires	- 17 358,8	- 18 683,1
Autres branches	- 6 333,2	- 13 313,6
Total primes cédées Non-Vie	- 42 302,3	- 55 114,4

€ milliers	2006	2005
Variation de la provision pour primes non-acquises part réassureurs		
Incendie et autres Dommages aux Biens	- 1 823,4	759,6
Auto: Responsabilité Civile	-	-
Auto: Autres branches	376,7	- 3,6
Responsabilité Civile	- 44,2	250,7
Maladie, Accident	1,0	- 0,3
Pertes pécuniaires	- 30,1	162,1
Autres branches	- 1 507,7	635,2
Total variation de la provision pour primes non-acquises part réassureurs	- 3 027,7	1 803,7
Primes acquises cédées Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	- 13 055,4	- 13 031,2
Auto: Responsabilité Civile	- 1 292,6	- 1 289,5
Auto: Autres branches	348,5	- 28,3
Responsabilité Civile	- 5 685,0	- 7 326,9
Maladie, Accident	- 415,6	- 435,4
Pertes pécuniaires	- 17 388,9	- 18 520,9
Autres branches	- 7 840,9	- 12 678,4
Total primes acquises cédées Non-Vie	- 45 329,9	- 53 310,6
Primes cédées Vie (contrats IFRS 4)		
Vie sans UC	- 2 779,0	- 2 989,8
Vie avec UC	- 31,3	- 53,0
Total primes cédées Vie	- 2 810,3	- 3 042,8
Primes acquises cédées	- 48 140,3	- 56 353,5
Primes acquises nettes de réassurance	250 639,4	281 850,2

Note 24. Charges de prestations d'assurances

€ milliers	2006	2005
Charges de prestations d'assurances Vie - Montants bruts		
Sinistres payés	- 50 121,5	- 48 051,0
Variation de la provision pour sinistres	53,1	371,0
Variation de la provision d'assurance Vie	- 29 410,0	- 30 844,4
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	- 4 711,9	- 3 844,8
Variation de la provision relative à des contrats en UC	- 9 975,4	- 98 015,6
Total	- 94 165,7	- 180 384,8
Charges de prestations d'assurances Non-Vie - Montants bruts		
Sinistres payés	- 103 527,8	- 93 547,4
Variation de la provision pour sinistres	- 9 236,1	3 669,1
Variation de la provision pour recours (subrogations et sauvetages)	238,3	118,2
Variation de la provision pour vieillissement	- 349,9	- 287,7
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	- 18,7	- 80,3
Total	- 112 894,2	- 90 128,1
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurances		
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurances Vie		
Sinistres payés	1 396,1	1 296,5
Variation de la provision pour sinistres	- 1 313,0	- 325,4
Variation de la provision d'assurances Vie	- 188,9	158,7
Total	- 105,8	1 129,8
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurances Non-Vie		
Sinistres payés	11 040,7	5 971,6
Variation de la provision pour sinistres	3 261,7	- 7 284,3
Variation de la provision pour recours	-	- 42,3
Total	14 302,4	- 1 355,0
Total	14 196,6	- 225,2
Charges de prestations d'assurances nettes de réassurance	- 192 863,3	- 270 738,1

Les sinistres payés en assurance Vie comprennent les montants relatifs aux rachats partiels ou totaux de contrats.

Note 25. Autres produits techniques, nets de réassurance

€ milliers	2006	2005
Gestion de captives	-	915,5
Autres produits techniques	38,5	208,8
Total	38,5	1 124,3

Le Groupe a abandonné l'activité de gestion de sociétés de réassurance captives de sorte

qu'aucune commission n'a été encaissée dans ce domaine.

Note 26. Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance

Les commissions reçues concernent les commissions de réassurance encaissées auprès de nos réassureurs ainsi que les participations aux bénéfices

perçues dans le cadre de certains contrats de réassurance Non-Vie et Vie.

€ milliers	2006	2005
Non-Vie		
Commission de réassurance	3 586,6	3 950,9
Clause de participation aux bénéfices	414,2	990,1
Vie		
Commission de réassurance	224,3	264,8
Clause de participation aux bénéfices	838,7	1 043,6
Total	5 063,8	6 249,4

Note 27. Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs

Les revenus de commissions comprennent les commissions encaissées par le secteur de

Gestion d'actifs. Ces revenus se détaillent comme suit :

€ milliers	2006	2005
Commissions d'intermédiation financière nette	1 682,9	1 315,8
Commissions de gestion sur OPC nettes de rétrocessions	4 014,5	3 394,1
Commissions de gestion patrimoniale	1 258,3	1 807,2
Total	6 955,7	6 517,1

Note 28. Commissions d'acquisition et de gestion sur contrats d'investissement

Les montants renseignés représentent des frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement (hors contrats avec participation discrétionnaire) et sont considérés comme frais de mise en place des contrats. Par ailleurs, le Groupe

prélève des frais pour la gestion des placements lorsque les services sont rendus, c'est-à-dire régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de leur émission.

€ milliers	2006	2005
Commissions d'acquisition	565,2	1 471,9
Commission de gestion des contrats	6 569,4	4 127,9
Total	7 134,6	5 599,8

Note 29. Autres revenus financiers nets

Les autres revenus financiers sont constitués par l'ensemble des revenus générés par les loyers d'immeubles, dividendes, intérêts d'obligations, intérêts des actifs de trésorerie et équivalents de

trésorerie. De plus, les «Autres charges financières» comprennent les frais généraux engagés dans le cadre de la gestion des actifs financiers.

Les autres revenus financiers se sont développés comme suit :

Produits

€ milliers	2006	2005
Revenus financiers nets sur terrains et constructions	588,7	590,7
Dividendes encaissés sur actions	6 255,6	4 167,3
Intérêts sur obligations	23 604,6	21 974,2
Intérêts encaissés sur dépôts	4 211,7	2 490,3
Total	34 660,6	29 222,5

Charges

Intérêts payés sur prêts	- 1 899,4	- 530,1
Résultat de change sur dépôts et valeurs mobilières	- 971,6	556,6
Dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente	- 2 256,4	-
Autres charges financières	- 7 248,7	- 3 705,0
Total	- 12 376,1	- 3 678,5

Note 30. Gains nets réalisés sur actifs financiers

Le Groupe a réalisé au cours de l'exercice des opérations de vente de valeurs faisant partie des différents portefeuilles de valeurs mobilières. Le tableau suivant donne le détail des résultats générés :

€ milliers	2006	2005
Plus-values réalisées sur cession d'actifs		
- actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	33 718,1	21 121,8
- obligations	1 591,9	6 497,2
Moins-values réalisées sur cession d'actifs		
- actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	- 4 306,2	- 3 822,6
- obligations	- 4 595,1	- 5 200,9
Total	26 408,7	18 595,5

Note 31. Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat

1. VARIATION DE JUSTE VALEUR D'ACTIFS/PASSIFS DÉSIGNÉS EN JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

€ milliers	2006		2005	
	marché local	marché international	marché local	marché international
Variation des plus ou moins-values non réalisées sur actifs financiers	603,6	57 836,5	998,8	121 038,9
Variation des plus ou moins-values non réalisées sur passifs financiers	- 305,1	- 34 313,1	- 276,7	- 57 174,1
Total	298,5	23 523,4	722,1	63 864,8

2. VARIATION DE JUSTE VALEUR D'ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS

€ milliers	2006	2005
Variation des plus-values non réalisées sur actifs financiers		
- actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	2 044,0	597,9
- obligations	3,4	-
Variation des moins-values non réalisées sur actifs financiers		
- actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	- 20,8	- 123,8
- obligations	- 118,7	- 458,3
Total	1 907,9	15,8

Note 32. Frais

1. FRAIS D'ACQUISITION

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires sous forme de commissions d'acquisition, commissions d'intéressement ou de commissions d'encaissement et de la reprise sur frais d'acquisition reportés.

De plus, les frais d'acquisition comprennent les autres frais généraux engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats et de la gestion administrative des contrats.

€ milliers	2006	2005
Frais d'acquisition nets		
Commissions aux intermédiaires*	- 29 762,0	- 29 004,7
Autres frais d'acquisition	- 23 951,9	- 21 376,4
Frais d'acquisition reportés	80,5	92,5
Total	- 53 633,4	- 50 288,5

* les commissions aux intermédiaires comprennent des commissions sur contrats d'investissement avec participation discrétionnaire pour € 754,4 milliers (2005: € 945,4 milliers).

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Le poste se compose de l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe, autres que ceux relatifs à la production, la gestion des sinistres et la gestion financière, ainsi que les commissions d'encaissement sur contrats Vie à primes périodiques.

€ milliers	2006	2005
Frais d'administration	- 18 359,4	- 19 366,9
Total	- 18 359,4	- 19 366,9

3. FRAIS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Il s'agit des frais exposés par FOYER INTERNATIONAL dans le cadre de sa gestion du portefeuille de contrats d'investissement.

€ milliers	2006	2005
Frais relatifs aux contrats d'investissement	- 5 425,1	- 4 794,6
Total	- 5 425,1	- 4 794,6

4. AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION

Le poste renseigne l'ensemble des frais d'exploitation qui n'ont pu être affectés dans les autres rubriques.

€ milliers	2006	2005
Autres charges	- 14,9	- 44,8
Total	- 14,9	- 44,8

Note 33. Frais de personnel

Le nombre moyen du personnel employé au cours de l'exercice 2006 s'est élevé à 416,2 (2005 : 422,2), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre moyen de personnes en 2006	Nombre moyen de personnes en 2005
Dirigeants	24,1	25,9
Cadres	49,5	52,1
Employés	342,6	340,2
Ouvriers	-	4,0
Total	416,2	422,2

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

€ milliers	2006	2005
Salaires et traitements	26 744,6	24 022,9
Charges sociales	2 921,9	2 773,0
Autres frais de personnel	4 377,4	6 053,9
Total	34 043,9	32 849,8

Note 34. Informations relatives aux parties liées

1. CONTRATS D'ASSURANCE ET AUTRES SERVICES

Les couvertures d'assurance sont placées à 100% auprès d'un assureur en dehors du Groupe. FOYER ASSET MANAGEMENT a signé des contrats avec d'autres sociétés du Groupe FOYER FINANCE dans le but d'intervenir pour leur compte sur les marchés financiers. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

FOYER VIE intervient comme gestionnaire des plans de pensions complémentaires à prestations définies et à cotisations définies des autres sociétés du Groupe. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

€ milliers	2006	2005
Primes des contrats de couverture RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude	106,0	98,2
Fournitures de services de Gestion financière	544,1	494,1

2. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance en raison de leurs fonctions et les

engagements de pension à l'égard des membres de la Direction se ventilent comme suit :

€ milliers	2006	2005
Organes de la Direction	6 355,3	5 641,4
Conseil d'administration	60,0	114,0

€ milliers	2006	2005
Primes pensions complémentaire organes de Direction	446,8	388,7

Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction comprennent pour l'exer-

cice 2006 un montant de € 155,3 milliers pour pensions complémentaires versées.

3. PRÊTS ACCORDÉS À CERTAINS MEMBRES DE LA DIRECTION

Les prêts accordés aux membres des organes de Direction et engagements pris pour ces personnes se détaillent comme suit :

2006 € milliers	Montant restant à rembourser	Taux d'intérêts	Durée
Organes de la Direction	700,9	3,0%	jusqu'à 20 ans

Les montants remboursés au cours de l'exercice s'élevaient à € 40,0 milliers (2005: € 15,2 milliers). Le Groupe accorde aux membres de la Direction concernés le bénéfice des règlements grand-

ducaux successifs portant exécution de l'article 104 LIR de la loi du 4 décembre 1967 en matière d'exemption fiscale de rémunérations en nature sous forme d'intérêts sur prêts.

4. PROMESSE D'INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE DES AGENTS

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis des agents partenaires de son réseau au paiement d'un capital de retraite lorsqu'ils cesseront leur activité d'agent. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de fidéliser les agents en tant qu'agents exclusifs du Groupe. Si la cessation de l'activité intervient pour des raisons autres, comme la faute grave ou le changement de compagnie de l'agent, l'agent est déchu de son droit. Les montants provisionnés au 31 décembre des années 2005 et 2006 sont indiqués à la Note 22 « *Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents* ».

5. PRÊTS ACCORDÉS À CERTAINS AGENTS

Le Groupe accorde des prêts aux agents destinés à racheter des portefeuilles devenus disponibles. Ces prêts sont sécurisés par l'indemnité compensatrice à laquelle les portefeuilles donnent droit. Les montants prêtés au réseau d'agents sont indiqués à la Note 15, sous la rubrique « *Prêts* ».

Note 35. Contrats de location simples

Différentes entités du Groupe ont souscrit des baux de location d'espaces de bureaux sur des périodes initiales supérieures à un an.

Les principales dispositions de ces contrats sont les suivantes :

Situation	Échéance	Indexation	Loyer 2006	Estimatif 2007	Loyer de 1 à 5 ans
Place Churchill	31.05.2006	oui	69,2	-	-
Rue de Hamm	31.05.2006	oui	8,4	-	-
Munsbach	31.03.2006	oui	70,6	-	-
Bd Joseph II	01.07.2006	oui	39,2	-	-
Bruxelles	28.02.2006	oui	1,0	-	-
Liège	30.10.2008	oui	17,2	17,5	14,6
Bruges	01.01.2007	oui	12,3	12,4	-
Total			217,9	29,9	14,6

PÉNALITÉ DE RÉSILIATION ANTICIPÉE :

La résiliation anticipée du bail de l'immeuble de Liège aux torts du preneur entraînerait le paiement d'une pénalité de 6 mois de loyer.

SOMMAIRE

p.110	Rapport de gestion
p. 112	Rapport du Reviseur d'Entreprises
p. 114	Bilan
p. 116	Compte de profits et pertes
p. 117	Annexe aux comptes annuels

Rapport de gestion

du Conseil d'administration de Foyer S.A.
à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 avril 2007

Le résultat de l'exercice 2006 se solde par un bénéfice après impôts de € 25,19 millions comparés à € 21,67 millions en 2005.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces résultats :

en € millions	31.12.2006	31.12.2005
Revenus sur participations	25,76	21,67
Foyer Assurances	22,27	18,97
Foyer Vie	2,48	1,65
Foyer Asset Management	0,79	1,05
Foyer Patrimonium & Associates	0,22	-
Revenus sur titres et liquidités	3,25	1,66
Corrections de valeur, intérêts, frais financiers	-1,89	0,45
Frais généraux	-1,72	-1,01
Bénéfice avant impôts	25,40	21,87
Impôts	-0,21	-0,20
Bénéfice après impôts	25,19	21,67

Au total, les dividendes perçus des différentes filiales sont en progression de € 4,09 millions, soit de 18,9%. Foyer Assurances augmente sa contribution de € 3,30 millions et Foyer Vie de € 0,83 million, tandis que le dividende perçu de Foyer Asset Management est en recul de € 0,26 million reflétant ainsi un bénéfice net en diminution. Foyer Patrimonium & Associates a, pour sa part, versé pour la première fois un dividende.

Les revenus financiers, autres que les dividendes, sont en forte progression et traduisent l'activité d'arbitrage importante que le portefeuille de valeurs mobilières a connu au cours de l'exercice. Les corrections de valeurs enregistrées sur le portefeuille sont également en nette progression suite à la hausse des taux du marché.

Les frais généraux de l'exercice augmentent par rapport aux exercices précédents. Ceci est dû aux frais supportés par la société au cours de l'exercice, tels que les frais de personnel, de déménagement à Leudelange ainsi qu'à ceux relatifs à la nouvelle Corporate Identity.

Perspectives

Sous réserve de l'acceptation par les Assemblées Générales Ordinaires des sociétés respectives, il est prévu qu'au premier semestre de l'exercice

2007, Foyer S.A. touche des dividendes de ses filiales d'un montant de :

€ millions

Foyer Assurances	27,00
Foyer Vie	5,50
Foyer Asset Management	1,00
TOTAL	33,50

Les dividendes perçus des filiales progresseraient ainsi de € 25,76 millions en 2006

à € 33,50 millions en 2007, soit de 30,0%.

Affectation du résultat

Le Conseil propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice disponible de € 26 656 533,57 se composant du

bénéfice après impôts de l'exercice de € 25 186 835,27 augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de € 1 469 698,30 :

€

Autres réserves	12 500 000,00
Dividende brut de € 1,341176 aux 8 998 842 actions	12 069 030,92
Report à nouveau	2 087 502,65
TOTAL	26 656 533,57

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 1,341176 (2005 : € 1,20) sera payable, après déduction de la retenue de 15,0% de l'impôt luxembourgeois sur les revenus de capitaux, à raison de € 1,14 (2005 : € 0,96) net par action à partir du 16 avril 2007, contre remise du coupon n° 7 :

- au Grand-Duché de Luxembourg : auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
- en Belgique : auprès de Petercam S.A.

Leudelange, le 6 mars 2007
Le Conseil d'administration

Aux actionnaires de
FOYER S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 avril 2006, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FOYER S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux comptes annuels.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été audités par un autre Réviseur qui a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 10 mars 2006.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives aux comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit, telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif

à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de FOYER S.A. au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises

Jean-Michel PACAUD

Luxembourg, le 6 mars 2007

€

ACTIF	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Actif immobilisé	3(b),4		
Immobilisations corporelles			
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		5 652,50	5 652,50
Immobilisations financières			
<i>Parts dans des entreprises liées</i>	5	44 769 864,44	44 769 864,44
<i>Titres ayant le caractère d'immobilisation</i>		680 000,00	680 000,00
Total actif immobilisé		45 455 516,94	45 455 516,94
Actif circulant			
Créances	3(c)		
<i>Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure à un an</i>		-	1 037,54
<i>Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure à un an</i>		185 788,99	48 669,91
Valeurs mobilières			
<i>Autres valeurs mobilières</i>	3(d),3(e)	55 219 827,69	41 990 325,00
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		9 496 753,17	5 174 762,94
Total actif circulant		64 902 369,85	47 214 795,39
Comptes de régularisation		762 567,39	829 374,24
TOTAL DE L'ACTIF		111 200 454,18	93 499 686,57

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

€

PASSIF	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Capitaux propres	6		
Capital souscrit		44 994 210,00	44 994 210,00
Primes d'émission		3 106 002,40	3 106 002,40
Réserves			
<i>Réserve légale</i>	7	4 499 421,00	4 499 421,00
<i>Autres réserves</i>		25 400 000,00	15 400 000,00
<i>Autres réserves - réserve spéciale</i>	8	2 140 500,00	1 948 000,00
Résultats reportés		1 469 698,30	786 515,79
Résultat de l'exercice		25 186 835,27	21 674 292,91
Total des capitaux propres		106 796 666,97	92 408 442,10
Provisions pour risques et charges	9		
Provisions pour pensions		1 263,24	-
Provisions pour impôts		1 072 323,31	851 607,71
Total des provisions pour risques et charges		1 073 586,55	851 607,71
Dettes	3(f)		
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an		2.679.936,18	-
Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure à un an		265.851,16	133.388,48
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
<i>Dettes fiscales</i>		11.565,16	15 258,16
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an		291.386,92	90 990,12
Total des dettes		3.248.739,42	239.636,76
Compte de régularisation		1 461,24	-
TOTAL DU PASSIF		111 120 454,18	93 499 686,57

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Comptes de profits et pertes

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006

€	Notes	31.12.2006	31.12.2005
CHARGES			
Autres charges d'exploitation		2 388 759,99	1 280 057,49
Corrections de valeur sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	3(g)	681 394,44	101 050,00
Intérêts et charges assimilées			
<i>Autres intérêts et charges</i>		584 741,67	3 665,44
Impôts sur le résultat		-21 861,47	50 297,01
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		235 702,07	144 663,82
Résultat de l'exercice		25 186 835,27	21 674 292,91
Total des charges		29 055 571,97	23 254 026,67
PRODUITS			
Autres produits d'exploitation		873 320,87	267 608,40
Produits de participations provenant d'entreprises liées		25 763 808,75	21 674 857,50
Produits d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé			
<i>Autres produits</i>		165 002,59	574 099,04
Autres intérêts et produits assimilés		2 131 234,76	589 731,73
Reprises de corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		122 205,00	147 730,00
TOTAL DES PRODUITS		29 055 571,97	23 254 026,67

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

➤ Annexe aux comptes annuels

Note 1. Généralités

FOYER S.A. (« la société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de modifier cette dénomination en FOYER S.A. Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Note 2. Présentation des comptes annuels

La société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels et un rapport de gestion consolidés qui sont disponibles au siège de la société.

La société est en outre incluse dans les comptes consolidés de FOYER FINANCE S.A. constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange. Les comptes annuels et le rapport de gestion consolidés sont disponibles à cette même adresse.

Note 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

(a) Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en Euros (€) aux

taux de change en vigueur à la date de clôture. Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en Euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus- et moins-values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profits et pertes.

(b) Actif immobilisé

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation revêtant un caractère durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

(c) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

(d) Placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les placements financiers autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Des corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur probable de réalisation et le prix d'acquisition, sont enregistrées en cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

(e) Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Evaluation des titres au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe étaient évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation est directement pris en charge au compte de profits et pertes ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation n'est pas reconnu en revenu avant l'échéance.

Des corrections de valeur, correspondant à l'écart positif entre le prix d'acquisition amorti ou la valeur de réalisation et la valeur de marché, étaient enregistrées en cas de dépréciation dont les administrateurs estimaient qu'elle revêtait un caractère durable. Ces corrections de valeur étaient maintenues même lorsque les raisons qui les avaient motivées, avaient cessé d'exister.

Titres acquis après le 1er janvier 2006

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée sur la durée de détention du titre ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de réalisation et le prix d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Evaluation après le 1er janvier 2006 des titres acquis jusqu'au 31 décembre 2005

La valeur des obligations et autres titres à revenu fixe acquis jusqu'au 31 décembre 2005 n'a pas été modifiée au 1er janvier 2006. Toutefois, les titres qui présentent une différence négative entre leur valeur nette comptable au 1er janvier 2006 et leur valeur de réalisation font l'objet d'une proratisation du disagio correspondant sur la période restant à courir entre le 1^{er} janvier 2006 et l'échéance. Le changement de modalité d'application de la méthode d'évaluation a généré un profit de € 47 550,00 sur l'exercice 2006.

(f) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de réalisation.

(g) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Note 4. Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

€	Autres installations outillage et mobilier	Parts dans des entreprises liées	Titres ayant le caractère d'immobilisation
Valeur brute au 01.01.2006	5 652,50	44 769 864,44	1 528 750,00
Entrées de l'exercice	-	-	-
Valeur brute au 31.12.2006	5 652,50	44 769 864,44	1 528 750,00
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2006	-	-	-848 750,00
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2006	-	-	-848 750,00
Valeur nette au 31.12.2006	5 652,50	44 769 864,44	680 000,00
Valeur nette au 31.12.2005	5 652,50	44 769 864,44	680 000,00

Note 5. Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées au 31 décembre 2006 peuvent être résumées comme suit :

	Capital détenu	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31/12/2006	Résultat de l'exercice 2006
	%	€	€	€
Foyer Assurances S.A.	99,999394	23 175 257,94	106 669 444,54	28 996 953,59
Foyer Vie S.A.	99,999394	7 784 662,72	29 630 851,90	6 474 755,09
Foyer International S.A.	99,999857	9 936 780,95	21 263 297,88	1 317 865,49
Foyer Asset Management S.A.	99,998333	1 489 442,83	7 525 830,51	1 371 958,33
Foyer Patrimonium & Associates S.A.	88,028945	2 383 720,00	3 188 487,91	1 057 066,92
		44 769 864,44		

Note 6. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

€	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légal
Au 31.12.2005	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00
Affectation du résultat			
- dividendes			
- réserves et résultats reportés			
Résultat 2006			
Au 31.12.2006	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00

A la date du 31 décembre 2006, le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,00 et est représenté par 8 998 842 actions intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

Note 7. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5,0 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Note 8. Autres réserves - réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. La société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

• 2002	€ 388 000,00
• 2003	€ 685 000,00
• 2004	€ 875 000,00
• 2005	€ 192 500,00
	€ 2 140 500,00

Autres réserves	Autres réserves (réserve spéciale)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
15 400 000,00	1 948 000,00	786 515,79	21 674 292,91
			-10 798 610,40
10 000 000,00	192 500,00	683 182,51	-10 875 682,51
			25 186 835,27
25 400 000,00	2 140 500,00	1 469 698,30	25 186 835,27

Note 9. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

€	31.12.2006	31.12.2005
Provisions pour pensions	1 263,24	-
Provisions pour impôts	1 072 323,31	851 607,71

Les provisions pour impôts représentent essentiellement les charges d'impôts estimées par la société pour les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas été reçus. Le dernier bulletin d'imposition définitif acquitté

était relatif à l'exercice 2001. Les avances payées figurent sous le poste « Autres créances », à l'actif du bilan.

Note 10. Personnel employé au cours de l'exercice

La société a employé une personne au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2006 (2005 : -). Pour des raisons de confidentialité, nous ne donnons pas le détail des frais de personnel relatifs à l'exercice.

Le montant de ces frais est repris pour son intégralité dans la catégorie «Autres charges d'exploitation».

Note 11. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

La société a alloué des rémunérations de € 45 000,00 (2005 : € 90 000,00) aux membres des organes d'administration au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2006. La rémunération payée en 2005 inclut un montant de € 45 000,00 qui correspond aux montants dus au titre de l'exercice 2004.

Note 12. Honoraires du Cabinet d'Audit

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les honoraires facturés par le réviseur d'entreprises des comptes et, le cas échéant, les membres affiliés à son réseau, ont été les suivants (montant hors TVA) :

€	2006
Contrôle légal des comptes annuels	18 500,00





12, rue Léon Laval - 3372 Leudelange
Tél. : +352 437 437 - Fax : +352 438 322
e-mail : contact@foyer.lu
www.foyer.lu

